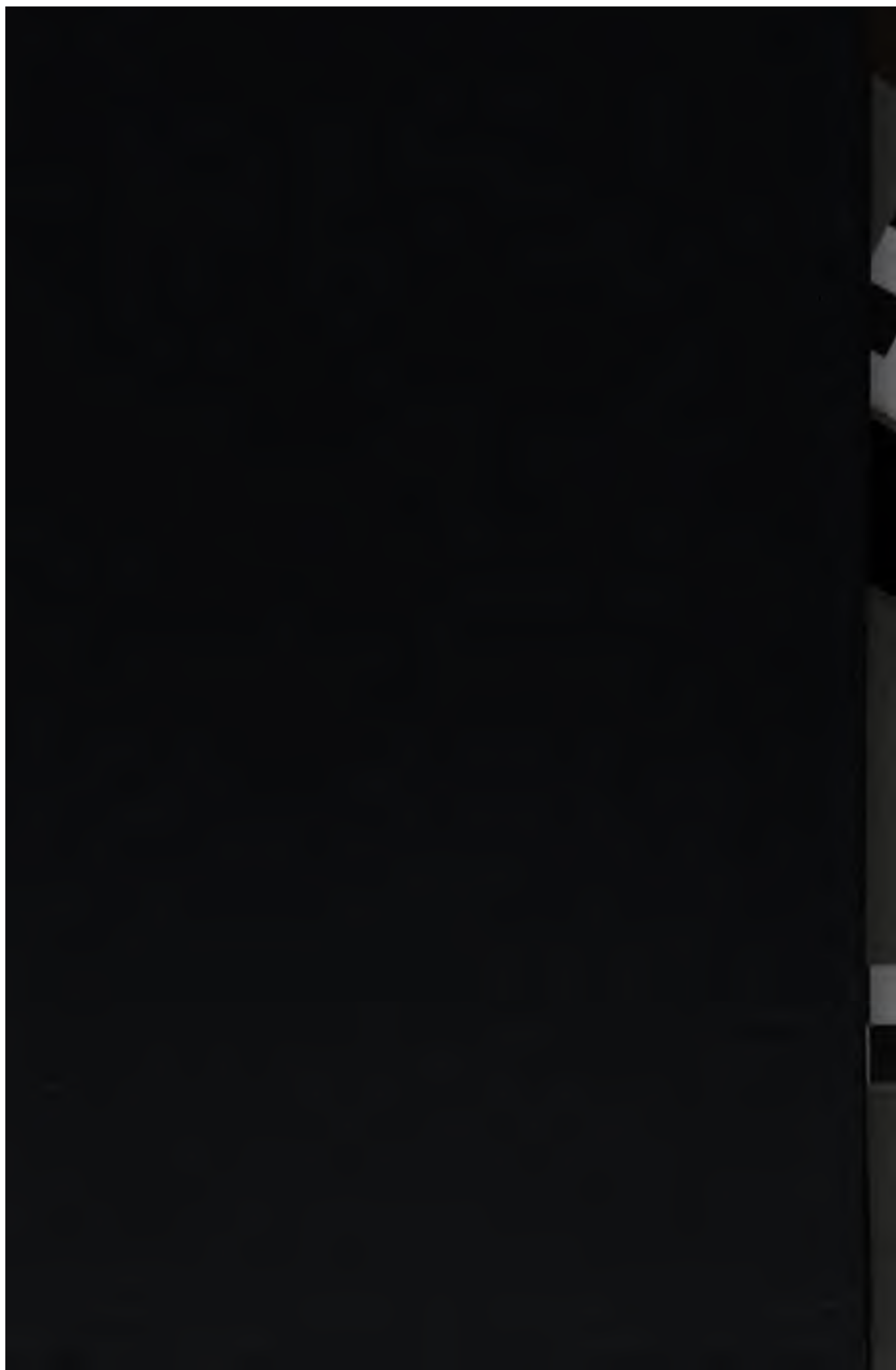



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

LA RÉFORME

A

NÉRAC

LA RÉFORME A NÉRAC

LES ORIGINES (1530-1560)

PAR

G. BOURGEON

PASTEUR, ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE PROTESTANT DE NÉRAC.

TOULOUSE
IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS
RUE DES SALENQUES, 28
—
1880

PRÉFACE

Un ouvrage récent (1) a fait connaître, dans leur ensemble, les principaux faits concernant la Réforme dont le département de Lot-et-Garonne a été le théâtre. Notre travail est de moindre étendue : nous désirons simplement retracer la monographie d'une des principales Eglises de notre région, ou, du moins, montrer ici quelles circonstances ont présidé à son origine et concouru à sa fondation.

L'Eglise de Nérac a occupé, sans contredit, une place considérable dans le mouvement religieux du seizième siècle. Son nom revient souvent dans les lettres et dans les mémoires du temps. Les plus illustres personnages

(1) *Chronique des Eglises réformées de l'Agenais*, par Alph. Lagarde. — Société des Livres religieux. Toulouse, 1870.

s'y sont donné rendez-vous. Il semble, au premier abord, assez étrange, que personne jusqu'ici, surtout à notre époque, où l'étude du passé a repris faveur, n'ait songé à publier les annales d'une Eglise qui a été l'un des berceaux du protestantisme.

Cet étonnement cessera quand on saura que les anciennes archives de l'hôtel-de-ville ont été entièrement détruites dans un incendie, et que, par une déplorable coïncidence, les registres du Consistoire et même les actes de baptême, mariage, sépulture, ont disparu depuis longtemps, sans que, malgré toutes les recherches, on en ait découvert la moindre trace.

Ces pertes, à jamais regrettables, rendent impossible une histoire quelque peu étendue; aussi doit-on se demander, après cet aveu, s'il n'est pas au moins téméraire d'entreprendre ce que de plus habiles et de plus érudits n'ont pas même essayé.

Si difficile et si ingrate que soit la tâche, il nous a semblé pourtant qu'en mettant en œuvre les renseignements que nous avions recueillis et dont quelques-uns sont encore inédits, on pourrait, au moins dans une certaine mesure, retrouver la première physionomie d'une Eglise qui a eu ses jours de

prospérité et de gloire. Nous osons croire que le lecteur, bienveillant pour un premier essai, trouvera, dans ces pages, le moyen de porter un jugement suffisamment exact sur la vie religieuse de notre ville et de notre Eglise dans la première moitié du seizième siècle.

En dehors des histoires de la Réforme, nous avons consulté avec fruit la correspondance des Réformateurs, recueillie par M. Herminjard, et la publication, qu'on peut regarder comme définitive, des Lettres de Calvin dans l'édition de Brunswig. Nous avons visité les dépôts d'archives des villes voisines où les documents sont extrêmement rares pour la période qui précède les guerres de religion ; ceux que nous avons pu nous procurer ne nous paraissent pas sans importance, et nous les avons insérés à l'Appendice avec des extraits de la correspondance des Réformateurs.

Nous avons poursuivi, dans la présente publication, si imparfaite qu'elle soit, un double but : obtenir des renseignements nouveaux, en attirant sur le passé de notre Eglise, l'attention du public, assurément fort restreint, que ces sortes de restaurations intéressent; réveiller le zèle du troupeau au-

quel s'adresse plus particulièrement cette étude.

Puisse cet appel être entendu et cet espoir se réaliser !

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'offrir nos remercîments aux personnes qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils : M. Tholin, le savant archiviste de Lot-et-Garonne, qui, par sa bienveillance, a facilité nos recherches; M. Lagarde, l'auteur bien connu des *Chroniques des Eglises réformées de l'Agenais ;* M. Faugère-Dubourg, maire de Nérac, à l'érudition duquel nous avons dû de précieux renseignements.

Nérac, juillet 1880.

LA RÉFORME

A

NÉRAC

LES ORIGINES (1530-1560)

CHAPITRE PREMIER.

LA PRÉPARATION.

I. État religieux du Condomois et de l'Albret vers 1530. — II. Marguerite d'Angoulême à Nérac. — III. Les proscrits se réfugient dans l'Albret et la Navarre. — IV. Leurs doctrines religieuses et ecclésiastiques. — V. Calvin à Nérac. — VI. Pourquoi une demi-réforme n'aboutit pas. — VII. Derniers moments de Lefebvre d'Etaples; son tombeau. — VIII. Paix profonde à Nérac pendant que la persécution sévit partout. — IX. Le mysticisme de Marguerite; la Réforme ne tient pas ses promesses.

I

La Réforme commença de bonne heure à

Nérac (1); elle n'y prit point le caractère d'une révolte de la conscience contre les superstitions, mais d'une transformation prudente dans le dogme et les cérémonies de l'Eglise. Ce n'est qu'après trente années d'hésitations, quand l'expérience eut démontré l'impossibilité des compromis, qu'on s'y décida à se séparer de Rome.

Les habitants de notre contrée, comme toutes les populations du Midi, étaient pourtant capa-

(1) Le nom de *Nérac* proviendrait, selon les uns, de *ner* et de *acq* ou *ach*, mots celtiques signifiant, le premier, *partage*, et le second, *rivière*. Selon d'autres, ce nom dérive de *Ner aq* (près de l'eau) ou de *Nereidum aquæ* (eaux des Néréides). Vers l'an 1011, on trouve pour la première fois le nom de Nérac dans une donation, qui fut consentie par un seigneur nommé Arcius d'Olbon en faveur de l'abbaye de Condom. A l'époque du mouvement qui amena l'émancipation des communes, l'abbaye de Condom, voulant réprimer les révoltes fréquentes des habitants de Nérac, s'adressa au sire d'Albret, dont elle paya la protection contre ses vassaux par quelques cessions. Les sires d'Albret obtinrent, en particulier, un emplacement où ils bâtirent un château.

Au commencement du seizième siècle, Nérac possédait quatre consuls annuels et un conseil composé de trente jurats à vie, une chambre des comptes, créée en 1527, et réunie à celle de Pau en 1624.

En 1555, une sénéchaussée y fut érigée avec quatre tribunaux (Nérac, Castelmoron, Casteljaloux, Tartas). La chambre de l'édit de Guyenne y tint longtemps ses séances. Enfin, dans les premières années du dix-septième siècle, Nérac fut le siège d'un présidial comprenant l'Albret et le bas Armagnac, et d'une maîtrise des eaux et forêts.

(Samazeuilh, *Monographie de la ville de Nérac, passim.*)

bles d'entraînement. Ainsi, en 1518, un moine esclavon de l'Ordre des Franciscains, Thomas Illiric, prêche à Condom et à Nérac. Il recommande surtout la récitation fréquente des *Ave Maria* et le culte des images. On accourt de toutes parts pour l'entendre, et l'affluence des auditeurs est parfois si considérable qu'il prêche hors de l'église, dans les prairies attenant aux remparts. La foule se précipite sur son passage, nous rapporte le chroniqueur auquel nous empruntons ces détails, en criant dans la langue du pays : *Senhor Dieu! misericorde!* Cartes, dés, tables de jeu, tambourins pour la danse, tout est jeté au feu. C'est le délire de l'enthousiasme (1).

Cet exemple montre avec évidence combien, à Nérac et aux alentours, les esprits se laissaient facilement entraîner ou séduire. Il n'en est pas moins vrai qu'on ne voulut accepter la Réforme, avec toutes ses conséquences, que bien mûrement, après longues réflexions. Témoignage irrécusable, pour le dire en passant, de la profondeur du mouvement religieux qui s'accomplit au seizième siècle !

Moins de dix ans après les prédications du moine Illiric, un travail caché commençait dans

(1) Archives de l'hôtel-de-ville de Condom, livre des Jurades, 1505-1540, f° 55 verso (INÉDIT). Voir, pour le texte, Appendice, p. 77.

toute la province. La Guyenne fut visitée par Farel, qui n'y fit qu'un très court séjour (1). Après lui, des Luthériens, ainsi qu'on les appelait alors (2), prirent, sans déclarer trop ouvertement leurs doctrines, la direction des écoles (3). Installés par les Jurades et les consuls, avec des appointements fixes, ils étaient tenus d'instruire gratuitement tous les enfants qui se présentaient. Fort savants, pour la plupart, ils ne croyaient pas déroger en se consacrant à de si humbles fonctions. André Mélanchthon,, le neveu du Réformateur se fixa à Tonneins; Philibert Sarrazin, ancien professeur de philosophie à Perpignan et docteur en médecine (4), fut appelé à Agen en qualité de régent principal, au traitement annuel de *100 livres tournois* (5).

Les principales familles se faisaient un honneur de confier leurs enfants à de tels hom-

(1) « Dum enim *in Aquitania hæreres* ad te equidem scripsissemus sed statim auditus est tuus repentinus discessus » (Canaye à Farel, 13 juillet 1524. — Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 242).

(2) « Eos quos mundus vocat Lutheranos » (Toussain à Œcolampade, 26 juillet 1526. — Herminjard, t. I, p. 446).

(3) Florimond de Rœmond, *Histoire de la naissance de l'hérésie*, etc., livre VII, p. 864. « Par l'entremise de ces régens firent couler leur dangereuse doctrine dans les escoles principalement de la Guienne. »

(4) Haag, *France protestante*, art. *Sarrazin*.

(5) Archives de l'hôtel-de-ville d'Agen, livre des Jurades, série BB, f° 24 (INÉDIT). Voir, pour le texte, Appendice, page 80.

mes. Sarrazin élevait les fils du trésorier de la ville, Godailh, et de Juste Scaliger. Il traduisait des livres d'Erasme avec le juge-mage de Sevin (1), et exerçait, par son savoir et sa piété, autant d'influence sur les parents que sur les enfants.

Ainsi, les régents, sans donner encore ombrage au clergé, préparaient le terrain aux idées nouvelles.

II

Dans l'Albret, la souveraine elle-même protégeait les novateurs. Sœur de François I[er] et veuve du duc d'Alençon, Marguerite d'Angoulême avait épousé, en 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre (2).

La gracieuse et touchante figure de Marguerite a été trop souvent retracée par les histo-

(1) Abbé Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, t. II. — Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, t. III, p. 412.

(2) La famille d'Albret apparaît dans l'histoire à l'époque des croisades. Amanieu d'Albret entra le premier par la brèche dans Jérusalem. — Arnaud-Amanieu épousa Marguerite de Bourbon, belle-sœur de Charles V. — Un d'Albret commandait Châteauneuf de Randon, assiégé par Duguesclin. — Charles d'Albret, connétable, dirigeait l'armée française à Azincourt. — Alain, surnommé *le Grand*, eut pour fils Jean, qui épousa Catherine de Foix, reine de Navarre. De ce mariage naquit Henri d'Albret, époux de Marguerite d'Angoulême.

riens pour qu'il ne soit pas téméraire de faire ici son portrait (1). Son affection pour son frère, véritable et chaste passion, sa vive intelligence, ouverte à toutes les idées fécondes, son active bonté pour les souffrances des malheureux, la sévérité de ses mœurs dans une époque dissolue et la liberté de son langage dans quelques-uns de ses écrits, tout a contribué à revêtir cette princesse d'un attrait indéfinissable et d'un charme pénétrant. Il suffira de rappeler que dès l'âge de quinze ans, elle manifesta des tendances vers la piété (2); qu'à partir de cet âge, elle ne cessa, malgré les défenses de l'Eglise, de lire chaque jour quelques portions de l'Ancien et du Nouveau Testament (3), et que, deux ans avant de régner sur la Navarre, elle avait envoyé à son frère, captif à Madrid, un volume des épîtres de saint Paul, le suppliant de les lire « par manière d'oraison tous les jours (4). »

(1) Michelet, *Hist. de France*, t. X, ch. VIII. — Henri Martin, *Histoire de France*, l. 47, 49, t. 8. — Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réform.*, t. III, p. 503-513. — Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse*, t. I, livre II. — De Félice, *Hist. des protest. de France*, livre I; p. 40. — Et les biographies d'Anderson, Génin, etc...

(2) S. Marthe, *Panégyrique de la reine de Navarre.*

(3) « Partem aliquam vel veteris vel novi testamenti maximo affectu orationis instar quotidie legere. » — Olhagaray, *Hist. de Foix, Béarn et Navarre*, p. 502.

(4) Lettre de Marguerite au grand maître Anne de Montmorency (Génin, *Lettres de Marguer.*; et Crottet, *Petite chronique protestante*, Appendice, p. 9.

Telle était la princesse que Dieu, par une dispensation mystérieuse, appelait au trône de Navarre. Il sera temps d'examiner plus tard si Marguerite devint protestante ou si elle resta catholique. Son âme généreuse lui fit tout d'abord repousser le sombre fanatisme de Béda et de ses acolytes. Déjà, quand elle n'était encore que duchesse d'Alençon, elle avait ouvert les portes de ses résidences à tous ceux qu'on poursuivait pour crime d'hérésie. Après la rétractation de Briçonnet, elle assura, par sa protection, aux anciens collaborateurs du faible prélat, soit un prompt rappel de l'exil, soit un refuge auprès d'elle.

Placée maintenant près des frontières de l'Espagne, et pour ainsi dire, sous les yeux de Charles-Quint, ce redoutable champion de l'orthodoxie; épouse d'un prince que ni ses instincts, ni son éducation n'entraînaient dans le grand courant ouvert par la Renaissance; obligée de ménager les susceptibilités des puissances, la reine allait-elle cesser d'être favorable aux proscrits de la Sorbonne? Ceux qui le craignirent un moment furent bien vite rassurés. Les victimes du fanatisme trouvèrent, entre les murs de ses nouveaux châteaux et sous les chênes de ses parcs, un asile inviolable qui ne leur fit jamais défaut.

III

à l'époque de l'arrivée de Marguerite à Nérac (1), il ne paraît pas que les idées de réforme y eussent pénétré encore bien profondément. Les choses allaient avec lenteur et par degrés. La cour donna l'exemple à la ville. Beaucoup d'hommes célèbres, la plupart « entachés de luthéranisme, » venaient visiter une cité où le soupçon d'hérésie était plutôt un titre de faveur qu'une marque d'infamie. Ils n'avaient qu'à se nommer et les ponts-levis s'abaissaient. Introduits dans les appartements de la reine comme des hôtes impatiemment attendus et toujours sacrés, ils étaient admis aux entretiens de la princesse dans de longues et savantes causeries. « On discutait quelques textes de » l'Ecriture sainte, par exemple ces paroles de » Jésus-Christ : Si vous ne ressemblez aux pe- » tits enfants, vous n'entrerez jamais au royaume » des cieux, et chacun se retirait émerveillé du » savoir et de la bonne grâce de Margue- » rite (2). »

Plusieurs furent attachés par des honneurs et des charges à sa personne. Elle les retenait auprès d'elle dans ses demeures de Nérac

(1) 1528.

(2) Génin, *Lettres de Marguerite*, Introd.

et de Pau. Quand la cour séjournait à Nérac, — et elle y résidait souvent, — la ville, d'ordinaire très calme, prenait un air de fête; le château des d'Albret, encore inachevé (1), dans sa partie méridionale, s'ouvrait, brillant et paré, à la société la mieux choisie parmi les esprits distingués et les hommes de mérite. Un soir on écoutait et on applaudissait Michel d'Arande (2), ancien lecteur de la reine mère (3), qui remplissait le même office auprès de Marguerite, même quand il fut nommé son chapelain. Ami de Briçonnet, il avait dû s'enfuir de Meaux quand la persécution sévissait. Un autre jour,

(1) Le château de Nérac, formé de quatre corps de logis et dominant la rivière de la Baïse, fut bâti du quinzième au seizième siècle. Le corps occidental fut élevé par un des sires d'Albret, qui précédèrent le connétable vers 1390. Les ailes septentrionales et orientales sont dues à Alain le Grand (1471-1522). Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret firent construire le côté méridional. C'est là que se trouvait la grande salle des Gardes ou des Etats (Voir Samazeuilh, *Dict. hist. de l'arrondis. de Nérac, monographie de la ville de Nérac*). Ce magnifique château existait encore en 1783, où il fut visité par des experts, qui laissèrent procès-verbal de leur visite. Sous la Révolution, il a été presque entièrement démoli. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'une partie : l'aile septentrionale, achetée par divers propriétaires et tombée dans le plus grand délabrement. On remarque encore quelques vestiges d'une galerie saillante en demi-voûte.

(2) Natif des environs de Tournay. Nommé évêque dès 1526 (*Gallia Christiana*, t. I, p. 729), il n'en faisait pas moins de longs séjours à la cour de Navarre.

(3) Lettre de Marg. à Briçonnet, oct. 1522 (Herminjard, t. I, p. 106).

dans une discussion sur quelques points de théologie, l'attention était concentrée sur Jean Lecomte (1), le futur professeur d'hébreu de la faculté de Lausanne, qui interprétait les textes et restituait aux mots leur valeur et leur sens. Cherchait-on un abri sous les vastes ombrages du parc ? c'était pour écouter Victor Brodeau (2), un des secrétaires de la reine, récitant quelques passages de son poème en vers de dix syllabes, sur les louanges de Jésus-Christ, œuvre importante à laquelle il mettait déjà la main. Le dimanche, dans la chapelle du château, tantôt Michel d'Arande, tantôt Gérard Roussel (3), l'un disert, l'autre éloquent, édifiaient l'assistance; Gérard Roussel, le confesseur de la reine, lui aussi fugitif de Meaux, et l'ami de Briçonnet, penchait vers le mysticisme; mais il était préservé des écarts de l'imagination par une haute et droite raison, au service d'une piété sincère. Homme de science et de dévouement, bien que

(1) Né, comme Lefebvre, à Etaples, en Picardie, d'une famille noble, il laissa un journal utile à consulter (Voir Ruchat, *Hist. de la Réf. en Suisse*, t. III. — Haag, art. *Lecomte*.

(2) Haag, *France protestante*, art. *Brodeau*.

(3) Né à Vacquerie, près d'Amiens, à la fin du quinzième siècle, pourvu d'abord de la cure de Busancy (diocèse de Reims) et disciple de Lefebvre d'Etaples. Voir le savant ouvrage de M. le professeur Schmidt, que nous avons eu sans cesse sous les yeux au cours de cette étude : *Gérard Roussel*. Strasbourg, 1845. — Haag, *France protest.*, art. *Roussel*. — Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réform.*, t. III, *passim*. — Lagarde, *Chronique des Eglises réformées de l'Agenais*, p. 26-33, etc.

craintif devant la persécution, il aurait, avec un peu plus de hardiesse, pu prétendre au premier rang parmi les initiateurs de l'époque. — Pierre Toussain (1), l'ardent réformateur de Metz, déconcertant quelquefois ses amis par sa brusque franchise, seul paraissait supporter impatiemment les douceurs de cette vie si paisible, tandis que les flammes des bûchers de Pavane et de Berquin venaient à peine de s'éteindre. Il montrait à l'entourage de la reine les esprits partout frémissants, prêts à secouer les lourdes chaînes de la superstition. S'il n'eût tenu qu'à lui, on n'aurait pas attendu longtemps à Nérac avant de se séparer d'avec Rome (2).

A ces savants, poètes et prédicateurs, tous profondément imbus des idées de réforme, et dont Nérac, à juste titre, pouvait s'enorgueillir, il faut ajouter leur maître et leur père dans la

(1) Il avait tenté d'évangéliser Metz, dès 1525, en compagnie de Farel. Arrêté par ordre du parlement de Paris, il avait dû sa liberté à Marguerite. Voir quelques-unes de ses lettres (Herminjard, t. I, p. 250, 284, etc.).

(2) Il se plaint souvent du peu de courage de ses amis. « Fabrum sum alloquutus et Ruffum sed certe Faber nihil habet animi. Deus confirmat et corroboret. Sint sapientes quantum veliut, expectent, differant, dissimulent. Non potest predicari Evangelium absque cruce » (Toussain à Farel, 26 juillet 1526. — Herminjard, t. I, p. 447). — Quelquefois il espère mieux de leur énergie : « Per Ruffum magna operabitur Dominus » (9 déc. 1526. Herminjard, t. I, p. 463).

foi, Lefebvre d'Etaples, que Marguerite depuis longtemps couvrait de sa protection. Décrété de prise de corps pendant la courte régence de Louise de Savoie, il ne dut son salut qu'à la sœur du roi, qui le fit nommer précepteur du troisième fils de François 1er et peu après bibliothécaire du château de Blois (1). Mais, inquiété, au sein de sa studieuse retraite qu'il employait tout en dressant le catalogue de la bibliothèque, à revoir sa traduction du Nouveau Testament, il demanda un asile à la reine de Navarre. La princesse écrivit au roi de France de vouloir bien lui donner congé (2), et l'illustre vieillard se retira à Nérac (3) où nous le verrons bientôt terminer sa longue carrière.

Ainsi se trouvaient groupés, dans notre ville, autour du patriarche de la Réforme française, les principales illustrations du temps (4). On comprend facilement que l'éclat d'un telle réunion (5) ait attiré Calvin, jeune encore et déjà

(1) Fondée par Louis XII (De La Saussaye, *Hist. du château de Blois*, p. 186).

(2) Lettre de Marg. à François Ier. Génin, p. 279. Herminjard, II, p. 250.

(3) Vers 1531.

(4) Voir une lettre de Capiton à Marguerite, 22 mars 1528 (Herminj., II, 119), reproduite dans notre Appendice, p 87.

(5) Nous renfermant dans notre sujet, nous n'avons pas prétendu faire un tableau de la cour de Navarre à cette époque. Il aurait fallu rappeler les noms des littérateurs, comme Bonaventure Des Périers, « le talent le plus original de son époque, » au-

célèbre. Mais avant d'aller plus loin, il importe, pour faciliter l'intelligence de tout ce qui va suivre, aussi bien que pour saisir l'importance de cette visite du grand Réformateur, de présenter, dans une vue d'ensemble, les doctrines professées au sein de la pléiade qui entourait Marguerite; ce sera, en même temps, faire connaître les tendances religieuses qui dominèrent à Nérac pendant la première moitié du seizième siècle.

IV

Soit qu'on étudie les ouvrages de Lefebvre d'Etaples, de Gérard Roussel, de Marguerite elle-même, soit qu'on lise leur correspondance, on est frappé des vœux qu'ils forment tous pour la diffusion du pur Evangile et de l'éloignement qu'ils éprouvent à l'égard des principales erreurs de l'Eglise romaine. L'adoration de la vierge Marie leur paraît une sorte de crime de lèse-majesté contre Dieu; « assigner à la créa- » ture l'honneur du Créateur est un vol mons- » trueux; toute la bonté de Marie, son hon-

teur du *Cymbalum mundi*, chef-d'œuvre de style, mais satire obscure; — Du Moulin, qui mit les fables d'Esope en « rymes françoises, » etc...; — De La Haye, auteur de Mémoires aujourd'hui perdus; — Clément Marot, qui ne songeait pas encore à traduire les Psaumes, et qui d'ailleurs quitta le service de Marguerite vers 1528, etc., etc...

» neur, sa grâce et sa sainteté doivent être » attribués à son Fils et à Dieu le Père (1). — L'intercession des saints n'est pas moins réprouvée. « Quant on vient à attribuer à aultre » ce qu'est propre à Dieu..... qu'on prefere » aultre que luy en recours pour necessitez, » en invocation, cela s'appelle faire aultre » Dieu (2). » — La suffisance de la grâce est nettement affirmée. « Nous devons nous confier » en Christ seul et non en notre mérite qui » est nul (3). » La mort de Jésus-Christ est « vraye expiation nécessaire et suffisante pour » expier et effacer tous pechez (4). » La même pensée se retrouve dans ces vers naïfs et touchants de Marguerite :

A la claire fontenelle
A l'eau vive, au parfait don
Tous les pauvres pécheurs appelle
Dieu tout seul bon.
Pour recevoir en abandon
Le vrai pardon (5).

(1) Lefebvre d'Etaples, *Epîtres et év. des cinquante-deux dimanches* (Comm. sur Act. VII, 54 ; Luc, XI, 14 ; Math., I, 1-16).

(2) Gérard Roussel, *Familière exposition du symbole de la loi et de l'Oraison dominicale* (manuscrit de la Bibl. nat.). — Cité par M. Schmidt, *Gérard Roussel*, Strasbourg, 1845, p. 138.

(3) Lefebvre d'Etaples, *Les quatre évangiles* (Comm. sur Luc, XVII, 7).

(4) Gérard Roussel, *Familière exposition*, etc. — Schmidt, o. c., p. 131.

(5) *Marguerite de la Marguerite*, I, p. 505. — Voir Anderson, *Les femmes de la Réform.*, I, p. 95.

Il n'y a que deux sacrements : « le baptesme » et le sacrement de son corps et de son » sang (1) » (de Jésus-Christ). La communion doit être donnée sous les deux espèces (2) au peuple, sans élévation ni adoration de l'hostie, sans commémoration de la vierge ni des saints. La messe qu'on célébrait ainsi n'avait plus de messe que le nom (3).

Après des déclarations si formelles, il semble qu'à Nérac on devait s'être séparé entièrement de l'Eglise romaine. Il n'en était rien pourtant, et c'est en cela que consiste l'originalité ou la faiblesse du mouvement religieux que Calvin

(1) Gér. Roussel, *Familière exposition...* — Schmidt, o c., p. 150.

(2) Gér. Roussel, *Familière exposition...* — Schmidt, o. c., p. 151.

(3) C'est ce qu'on appela la messe de Marguerite ou la messe à sept points. Voici le passage où Florimond de Rœmond la décrit :

« Premièrement le prestre avec la même cérémonie et la vieille façon devoit dire la Messe.

» Mais il falloit qu'il y eut communion publique, voilà le premier point. Le second, que ce fut sans eslévation ; le troisième, sans adoration ; le quatrième, que cette communion, tant pour le prestre que pour le peuple, se fit sous les deux espèces ; le cinquième, qu'on ne fit commémoration pendant ce sacrifice, de la vierge, ny des saints ; le sixième, que cette communion se fit d'un grand pain commun à la grecque, lequel le prestre romproit à l'autel, en prendroit pour lui, distribuant le reste au peuple ; et le septième que le prestre ne seroit obligé au célibat ; voilà la messe à sept points. » Florimond de Rœmond, *Hist. de l'hérésie*, livre VII, chap. III, p. 854.

allait contempler de près. Bien qu'on y parle très sévèrement des erreurs et même des chutes de l'Eglise assimilées au reniement de saint Pierre (1), on n'entend nullement quitter le vieil établissement ecclésiastique ; il ne s'agit pas de fonder une autre Eglise, mais de profiter de l'agitation des esprits pour renouveler l'Eglise. Pas de divisions, pas de sectes, pas de zèle imprudent! Les temps ne sont pas encore mûrs ; l'Evangile n'est pas suffisamment répandu ni assez implanté dans les cœurs (2).

Ainsi, tout en repoussant le catholicisme dans ses doctrines, on veut le conserver dans sa forme.

V

C'était là, il faut le reconnaître, les idées qui avaient généralement cours parmi les membres les plus intelligents du clergé. Lorsque Calvin se rendit à Nérac, il laissait à Angoulême une société d'élite, le chanoine du Tillet, l'abbé de Boutteville, etc., qui tous, bien qu'ils soupirassent après une réforme, mettaient la plus

(1) Lefebvre d'Etaples, *Les quatre évangiles* (Comm. sur Math., XXVI, 69).

(2) « Necdum venisse tempus commodum, ac frustra conseri manus cum portis Inferi priusquam Evangelium... infixum altius sit mortalium animis » (Roussel à Farel, 24 août 1524. Herminjard, t. I, p. 271).

grande prudence dans leurs revendications. Il avait, à leur demande, interrompu ses recherches dans la bibliothèque du chanoine pour composer plusieurs formulaires de remontrances chrétiennes à l'usage de quelques curés du diocèse. Il venait de voir par lui-même que le clergé se prêterait volontiers à une réforme, à condition qu'on y mît beaucoup de ménagements.

Calvin n'ignorait point qu'à Nérac régnaient les mêmes tendances qu'à Angoulême. Quel était donc son but en venant à Nérac? La reconnaissance qu'il devait à Marguerite, sa protectrice dans l'affaire de Nicolas Cop, ne suffit pas à expliquer sa démarche (1).

Voulait-il, étant encore bien jeune (il avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans) (2), chercher auprès de ceux qui avaient été ses maîtres quelques nouvelles lumières? Mais il fut de très bonne heure en possession des dogmes fondamentaux de sa théologie (3), et il ne laissait pas entamer ce qu'il regardait comme la vérité de

(1) Il se peut d'ailleurs que Marguerite n'ait pas été à Nérac au moment où y s'éjourna Calvin (Voir p. 28, n. 1).

(2) Selon la date qu'on adopte, 1533 ou 1534, pour l'époque de son voyage à Nérac (V. p. 28, n. 1).

(3) D'après Florimond de Rœmond, il composa à Angoulême le commencement de l'*Institution chrétienne* (V. Florimond de Rœmond, *Hist. de l'hérésie*, livre VII, ch. IX). — V. ce point discuté, *Ioannis Calvini opera*. Brunsvigæ, vol. III, Introduc., p. XIII.

Dieu (1). Il est plus vraisemblable qu'en venant à Nérac il avait l'espoir d'amener les principaux conseillers de la reine de Navarre, si timides et si vite effrayés, à prendre en main, avec plus de hardiesse, la cause de la Réformation, telle qu'il la concevait déjà, sans réticences ni compromis.

Quoi qu'il en soit, cette rencontre de Calvin avec ses frères et ses pères dans la foi, à un tel moment de sa vie, revêt une importance exceptionnelle, et on peut la regarder, sans exagération, comme un moment solennel non seulement dans l'histoire de notre Eglise, mais dans l'histoire même du protestantisme français.

Nous possédons malheureusement bien peu de détails sur ces entretiens mémorables. Lefebvre, alors octogénaire, reçut cordialement le jeune savant. Frappé sans doute de son regard profond, de son argumentation serrée, voyant en lui une de « ces intelligences supérieures maîtresses dès l'abord de tout ce qu'elles embrassent, » le vieillard, qui en était venu à se demander s'il y avait encore de l'esprit de Dieu dans le catholicisme (2), lui prédit qu'il serait,

(1) « Quum ex professo tentatur Dei veritas nullo modo ferendum esse ne tantillum quidem ex ea delibari » (*Ioannis Calvini opera*, vol. V, p. 175. — Préface du traité *Psychopannychia*, MDXXXVI.

(2) Un gentilhomme lui ayant demandé (à Lefebvre) d'un air

lui du moins, l'auteur de la restauration de l'Eglise de France (1). Lefebvre exprimait son opinion plutôt que celle de l'entourage de la reine, car Gérard Roussel fit au visiteur un accueil bien différent. Ils se virent soit à Nérac, soit à l'abbaye de Clairac, dont Roussel était pourvu depuis 1530. D'après Florimond de Rœmond, le confesseur de Marguerite fut effrayé des réformes radicales que le jeune théologien proposait d'introduire dans la constitution de l'Eglise (2). Il tenta même de le ramener à des sentiments plus conciliants. « Il est nécessaire, » lui dit-il, « de nettoyer la maison de Dieu, de l'appuyer, mais non pas la destruire. » Calvin soutenait qu'il fallait, « pour restablir l'Eglise en sa première pureté, tout raser, rez pies, rez terre, pour bâtir un nouvel édifice (3). » Ils ne purent donc s'entendre. L'un se contentait de redresser quelques abus, l'autre voulait met-

surpris s'il doutait par hasard que les catholiques ne se gouvernassent pas selon l'esprit de Dieu, Faber avait répondu en serrant les épaules : — « Je n'en sais rien » (Jérôme Aléandre à Sanga, lettre du 30 déc. 1531. Herminjard, t. II, p. 386).

(1) « Eodem tempore Neracum Aquitaniæ urbem venit, Iacobum illum Fabrum Stapulensem senem salutaturus, quem eadem illa regina Navarrena... in illa suæ ditionis urbe collocarat. Excepit autem juvenem bonus senex et libenter vidit futurum augurans insigne cælestis in Gallia instaurandi regni instrumentum » (Theod. Bezæ. *Vita Calvini*).

(2) Florimond de Rœmond, *Hist. de l'hérésie*, livre VII, p. 921.

(3) Florimond de Rœmond, *l. c.*

tre la cognée à la racine même de l'arbre (1).

Calvin, dans ses lettres au roi et à la reine de Navarre, ne fait jamais allusion à son séjour dans leurs Etats. Il n'y demeura d'ailleurs que très peu de temps, et vécut, sans doute, très retiré, car son passage n'eut pas autant d'influence sur les habitants qu'on aurait pu le supposer. La tradition locale a pourtant gardé précieusement son souvenir et donné son nom à une tour démolie il y a peu d'années (2); on montrait une fenêtre d'où il aurait annoncé l'Evangile au peuple. La même tradition, qu'on

(1) M. Schmidt (*Gérard Roussel*, p. 101) révoque en doute ce récit de Florimond de Rœmond. Roussel aurait été alors à Paris. Il faut d'abord savoir à quelle époque on peut placer ce voyage de Calvin à Nérac. Les deux dates de 1533 (nov.-déc.) et de 1534 (après le mois de mars) peuvent être indifféremment adoptées. Calvin s'enfuit de Paris en novembre 1533, et il était de retour dans la capitale vers le milieu de 1534. 1° A la fin de 1533, la persécution amenée par l'affaire de Nicolas Cop se déchaîne avec tant de violence que les prédicateurs de Marguerite sont obligés de se taire. Rien d'étonnant, et de plus conforme à ses habitudes de prudence, que Roussel se soit dérobé aux recherches en se retirant dans son abbaye de Clairac. L'entrevue aurait eu lieu en décembre 1533. 2° Au commencement de 1534 (et non en 1533), Roussel, qui pouvait, même dans l'hypothèse précédente, être de retour à Paris, est jeté en prison (« fuit is annus XXXIV horrenda in multos pios sævitia insignis Gerardo Ruffo, itemque Coraldo, in carcerem conjectis. » Bèze, *Vita Calvini*). Mais il est délivré dès le mois de mars, et après avoir essayé en vain de prêcher à Notre-Dame, il retourne presque aussitôt dans les Etats de la reine. L'entrevue aurait eu lieu alors en 1534.

(2) En 1853.

ne peut vérifier en l'absence de tout indice, lui attribue aussi, près du pont Henri IV, une maison qu'on désigne encore sous le nom de ***Maison de Calvin.***

VI

Il est facile de comprendre pourquoi Calvin ne réussit pas à convaincre Roussel, et pourquoi la Réforme conserva à Nérac, longtemps encore, le même caractère de modération.

Aucun de ceux qui étaient à la tête du mouvement n'avait assez d'audace : tous se sentaient portés par leurs goûts aux temporisations. — De plus, ils étaient généralement imbus d'un certain mysticisme (1); persuadés que l'essentiel, dans la foi, c'est le sentiment intime, ils se bornaient à interpréter les cérémonies de l'Eglise dans le sens de leur propre foi, assurément très différente de la foi traditionnelle. Enfin, la crainte (2) de la persécution ne fut peut-être pas étrangère au soin que ces âmes, plus timorées encore que prudentes, prirent à se maintenir avec l'Eglise dans la voie des accommodements. Ces proscrits d'hier, venant à goûter près d'une reine tolérante les bienfaits

(1) Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 112, 122.

(2) Roussel à Farel. Herminjard, t. I, p. 236. « Nisi spiritus aliam nobis suggerat constantiam ... per quam nihil persecutiones, tormenta, ignem et quodcunque insigne aliud mortis genus exhorreamus. »

de la liberté de conscience, n'étaient-ils pas naturellement portés à croire que le pur Evangile pourrait peu à peu être mis à la place des traditions humaines?

Rien ne prouve que les habitants de Nérac aient vu avec mécontentement cette restauration timide du christianisme. Nous n'avons trouvé mention d'aucun fait de révolte dont la cause doive être attribuée aux modifications introduites dans le dogme. Mais il est assez difficile de savoir jusqu'à quel point la réforme de Roussel fut comprise par le peuple, qui ne saisit bien les changements dans les idées qu'au moyen d'une transformation correspondante dans les formes. A part la « messe à 7 points, » il n'y avait rien de modifié dans les cérémonies, et l'emploi de la langue vulgaire (1), que Marguerite fit adopter avec sa liturgie dans le culte, n'en laissait pas moins subsister toutes les pompes. On se déclarait sans doute facilement satisfait, car, après de si beaux commencements, il ne se produisit, au point de vue religieux, pendant un quart de siècle, rien de saillant à Nérac.

Nous ne saurions, à cet endroit de notre ré-

(1) *Les heures de la royne Marguerite*, traduction faite en 1533 par Guillaume Petit (ou Parvi), évêque de Senlis. Deux ans auparavant, la reine avait fait paraître à Alençon le *Miroir de l'âme pécheresse*, où les erreurs de l'Eglise sont moins attaquées que passées sous silence.

cit, éviter une question qui, d'elle-même, se pose à nous. Lefebvre, Roussel et leurs adhérents ont-ils cédé à une pure illusion en croyant que la Réforme pouvait s'accomplir sans pénibles déchirements?

Quand on considère les flots de sang qui furent plus tard versés, les désastres inouïs qui tombèrent sur la France devenue la proie de l'Europe, on se surprend quelquefois à regretter que l'exemple de ces premiers réformateurs n'ait pas été suivi et qu'on n'ait pas essayé, comme eux, de renouveler l'esprit de l'Eglise au prix de quelques concessions. La France de Philippe le Bel, et même de saint Louis, n'a-t-elle pas gardé une certaine indépendance religieuse et posé quelques restrictions à son obéissance au clergé? Les trois grands conciles de Pise, de Bâle et de Constance n'ont-ils pas prononcé le mot de réforme dans le chef et dans les membres? — Mais il faut se rappeler que tout ce bon vouloir s'est brisé devant les résistances papales, et que l'échec des conciles a démontré l'impossibilité d'une réforme au sein de l'Eglise. L'expérience avait déjà été faite, non sans grandeur, mais sans résultat. La renouveler, c'était à la fois céder à des illusions que nous n'hésitons pas à qualifier de généreuses, et méconnaître au fond les enseignements de l'histoire. D'ailleurs, quelles que soient les raisons invoquées, rester dans

une Eglise dont on ne partage plus les croyances et qui ne veut pas les modifier sera toujours, pour le moins, une situation équivoque. Calvin le comprit, et c'est la pensée qu'il développe dans un de ses traités (1) avec une puissance et une vigueur d'expression qui paraîtraient certainement extrêmes à notre époque.

On peut ajouter que ceux qui faisaient fond sur la modération méconnaissaient aussi le génie de leur temps. Le seizième siècle n'apparaît guère dans l'histoire comme un siècle porté aux tempéraments. L'homme, à peine émancipé du moyen âge où les questions se décidaient par la force, a conservé quelque chose de la rudesse de ces temps agités. On va rapidement alors aux dernières conséquences des principes qu'on a une fois entrevus. Les novateurs timides des premiers jours assisteront eux-mêmes à la chute de leurs illusions. L'Eglise repoussera toutes leurs avances (2), et par la force des choses, une nouvelle Eglise s'élèvera.

(1) « De Christiani hominis officio in sacerdotis papalis ecclesiæ vel administrandis vel abiiciendis. » *Opera Ioannis Calvini.* Brunsvigæ, 1866, vol. V. — Les paroles sont sévères : « ... cujus vita nec christianam ullam vocationem præ se fert et toto cursu a via Domini aversa est. *De te ut voles estimabis. Mihi certe nec vir bonus eris nec Christianus.* Vale. » — Roussel venait d'être nommé évêque d'Oloron (1533) au moment de la publication de ce traité (V. Bèze, *vita Calvini Br.*, vol. XXI, c. 127).

(2) Quelques-uns, en désespoir de cause, — mais ce fut le petit nombre, — ne voulant ni se séparer de l'Eglise, ni dissimuler,

VII

Pendant que les « temporiseurs, » comme les appela Calvin, malgré leur activité (1) demeuraient, mais impuissants à Nérac, Lefebvre d'Etaples y termina sa carrière (2). Presque jus-

retournèrent au catholicisme, purement et simplement. Citons, entre entres, le chanoine du Tillet, chel lequel Calvin s'était réfugié à Angoulême. — Voir *Ioannis Calvini opera*. Brunsvigæ, vol. X, c. 163, 241.

(1) Gérard Roussel, depuis le moment où il fut nommé évêque d'Oloron (1533), séjourna de moins en moins à Nérac. Il continua dans son diocèse l'œuvre qu'il avait entreprise dans l'Albret et l'Agenais, où il s'était adonné principalement à l'éducation de la jeunesse, car, disait-il, « *si elle n'est point instruicte il n'y a point grand espoir pour l'advenir* » (Schmidt, P. J., n° 19, p. 226). — « Sa vie, » dit Florimond de Rœmond, « estoit sans reproche... » sa meute de chiens et levriers estoit un grand nombre de pau- » vres ; ses chevaux et son train, une troupe de jeunes enfants » eslevez aux lettres ; il avait beaucoup de créance parmi le peu- » ple auquel il engrava peu à peu une haine et mespris de la re- » ligion de leurs pères » (*Hist. de l'hérésie*, livre VII, p. 850-851). Il mourut, vers 1555 (et non 1550. Haag, *Fr. prot.*, art. *Roussel;* comparez Lagarde, *Chroniques de l'Agenais*, p. 49, et *Gallia Christiana nova*, t. II, p. 943), victime du fanatisme d'un gentilhomme, qui brisa à coups de hache la chaire où il prêchait contre le culte des saints. Ainsi périt cet homme, qui fut, à sa manière, un digne et noble serviteur de Dieu ! Quelle fin douloureuse pour celui qui avait toujours cherché la concorde et la paix entre les opinions religieuses ! Voir sur sa mort Florimond de Rœmond, *l. c.*; Lagarde, o. c., p. 48, et dans le *Bulletin du protest.*, année 1875, p. 415, une intéressante notice sur l'église d'Osse et G. Roussel, par A. Cadier.

(2) Dans les premiers jours de 1536, et non en 1537 (Hermin-

qu'à ses derniers jours, il prit part à ces causeries sérieuses où Marguerite entretenait chaque soir ses hôtes. On a prétendu (1) que pendant une de ces paisibles discussions, il demanda à se retirer dans une salle voisine où il s'endormit. Quand on voulut le réveiller, il était mort.

La reine suivit son convoi funèbre et lui fit élever un tombeau sur lequel on lisait cette inscription, résumé fidèle de ses dernières volontés :

Corpus humo mentemque Deo bona cuncta relinquo
Pauperibus, Faber, hæc dum moreretur, ait.

« Je lègue mon corps à la terre, mon âme à Dieu, tous mes biens aux pauvres; Lefebvre, en mourant, prononça ces paroles. »

Ce tombeau existait encore à Nérac au dix-septième siècle. Florimond de Rœmond affirme l'avoir vu (2). Malgré les investigations les plus consciencieuses, il a été impossible d'en retrouver le moindre vestige.

D'après un récit de Farel et une relation de Thomas Hubert, Lefebvre, dans la dernière

jard, t. III, p. 399, n. 5, et lettre de Michel d'Arande, mars 1536; *id.*, *l. c.*). « Vix puto transitum pii illius senis Stapulensis tam vehementer animum tuum percelluisse. »

(1) Anderson, *Vie de Marg. de Valois*, *les femmes de la Réformation*, t. I, p. 88. — Nous ne savons où l'auteur a puisé ce détail.

(2) Florimond de Rœmond, *Hist. de l'hérésie*, livre VII, ch. III, p. 846-847.

partie de sa vie et probablement depuis son entrevue avec Calvin, se reprocha sa timidité.
« Un jour qu'il dînait chez la reine de Navarre,
» il parut fort triste, et versait même parfois
» des larmes. La reine lui en demanda le sujet.
» — Hélas, madame, répondit-il, comment pour-
» rais-je avoir de la joie, étant le plus méchant
» homme qui soit sur la terre. Comment pour-
» rais-je subsister devant le tribunal de Dieu,
» moi, qui ayant enseigné en toute pureté
» l'Evangile de son Fils à tant de personnes
» qui ont souffert la mort pour cela, l'ai cepen-
» dant toujours évitée, dans un âge même où,
» bien loin d'avoir à la craindre, je devrais
» plutôt la désirer? — La reine lui fit là-dessus
» un fort beau discours, et ajouta que quelque
» grand pécheur que l'on se trouvait il ne fal-
» lait jamais désespérer de la miséricorde et
» de la bonté de Dieu (1). — Néanmoins, pen-
» dant plusieurs jours, il fut si frappé de la
» pensée du jugement, qu'il croyait que c'en
» était fait de lui ; il répétait qu'il était mort
» pour l'éternité, parce qu'il avait dissimulé la
» vérité, et il faisait entendre cette plainte nuit
» et jour. Gérard Roussel vint le fortifier et
» l'exhorter à prendre confiance en Jésus-Christ,
» mais il s'écriait toujours : — Nous sommes
» perdus; nous avons caché la vérité que nous

(1) Herminjard, t. III, p. 400, n. 6-7.

» devions confesser publiquement. — C'était un
» spectacle douloureux que de voir ce vieillard
» si pieux et si troublé à la pensée du juge-
» ment de Dieu. Cependant, il fut délivré de
» cette angoisse, et put ressaisir l'espérance
» en Christ (1). »

On souffre en lisant les détails de cette indicible douleur. Une si terrible inquiétude après tant de sérénité ! C'est qu'à l'heure de la mort les choses apparaissent aux yeux désillusionnés sous leur véritable jour (2).

Les regrets de l'illustre vieillard, bien faits pour amener ses amis à se prononcer plus ouvertement, ne paraissent pas leur avoir laissé une impression durable.

Tout continua encore à Nérac comme par le passé, et l'on se contenta d'y tenir une voie moyenne entre Rome et la Réforme.

VIII

La situation particulière de l'Albret et de la Navarre permettait, qu'un tel état de choses pût se soutenir. Ces deux provinces, placées

(1) Herminjard, t. III, p. 400, n. 6-7.

(2) Bayle (art. *Lefebvre*, t. II, p. 1178, n. A) a révoqué en doute l'authenticité de ces regrets. Il ne vise dans sa critique que le récit d'Hubert, tout en reconnaissant que celui-ci le tenait de la reine de Navarre. La note de Farel, récemment publiée (Herminjard, *l. c.*), corrobore pleinement le récit contesté par Bayle.

sous l'autorité immédiate du roi et de la reine de Navarre, conservaient une certaine indépendance.

Nommé gouverneur de la Guyenne par une sorte de compensation, après la perte de la Navarre espagnole, Henri d'Albret faisait, il est vrai, exécuter les arrêts du parlement de Bordeaux contre les hérétiques dans tous les bailliages, présidiaux et sénéchaussées du ressort. Mais il ne donnait pas, sur ses propres domaines, force de loi aux édits sanguinaires arrachés à François Ier. Ni l'édit de janvier (1535), qui assimilait la non-révélation de l'hérésie à l'hérésie elle-même, ni l'édit de Fontainebleau (1540), qui ordonnait, « toutes cho- » ses cessans, » de poursuivre les sectateurs « des fausses doctrines, » ni l'édit de juillet (1542), qui enjoignait la délation des « malpensants, » n'y furent jamais promulgués.

La douce influence de Marguerite triompha des résistances de son mari, fort peu disposé tout d'abord en faveur d'une réforme, et même assez enclin à sévir. On a révoqué en doute, de nos jours, cette hostilité du roi de Navarre, et de graves historiens, dont l'autorité est considérable en ces matières (1), ont traité de fable le récit de Brantôme qui nous représente

(1) Samazeuilh, *Hist. de l'Agenais*, t. II, p. 74. — Haag, *France protestante*, art. *Marguerite*.

le roi poursuivant des ministres jusque dans la chambre de Marguerite, et se laissant emporter par la colère jusqu'à souffleter la reine. Nous pouvons, grâce à une lettre inédite de Jeanne d'Albret, dont on ne saurait récuser le témoignage, faire définitivement la lumière sur ce point contesté (1). Un jour, écrit-elle au vicomte de Gourdon, il arriva « que le Roi
» mon tres-honnore père..... alors que la
» Royne faisant dans sa chambre prière avec-
» ques les ministres Roussel et Farel, quy
» dheur sesquiverent en grand esmoy, luy
» bailla un soufflet sur la jouë dextre et me
» tancsa de verges en deffendant asprement de
» ne se mesler de Doctrine. » Le souvenir de cette brutalité ne s'effaça pas de la mémoire de Jeanne d'Albret, qui, longtemps après, en 1555, en parle encore comme d'un fait récent.

Quant à Marguerite, si sa fierté se révolta, son âme généreuse lui fit supporter noblement de souffrir elle-même pour la grande cause des opprimés. Elle ne désespéra pas d'amener son mari à plus de douceur, et nous savons qu'elle y réussit. Tandis qu'à Bordeaux les Luthériens étaient brûlés vifs (1540), que dans

(1) Biblioth. nation., ms. de Vallant, portef. I, p. 290, nouvelle pagination p. 446 (INÉDIT). — Voir, pour le texte complet, Appendice, p. 81. — Lettre de Jeanne d'Albret au viscomte de Gourdon.

Agen (1) Vindocin montait sur un bûcher dressé au milieu de la promenade du Gravier (2), que partout, dans le royaume, les poursuites renaissaient à intervalles assez rapprochés, les Etats héréditaires de la famille d'Albret continuaient à jouir d'un calme relatif. On n'y voyait point de martyrs. Il est aisé maintenant de comprendre qu'au milieu d'une paix si précieuse, le besoin de l'action virile n'ait pas été senti.

IX

Nous avons suffisamment montré le caractère que prit la Réforme à Nérac, et les circonstances qui favorisèrent cette alliance de la foi protestante et des formes catholiques. Il ne nous reste presque plus rien à dire de la période qui s'écoula entre la mort de Lefebvre et celle de Marguerite. Les mêmes causes subsistant, les mêmes effets se reproduisent. La cour, plus que la ville peut-être, inclina au mysticisme. Vers 1545, Marguerite accueillit avec une faveur marquée deux prédicateurs mystiques, Pocquet

(1) Pour la liste des martyrs dans l'Agenais à cette époque, voir Lagarde, *Chroniques des Eglises réformées de l'Agenais*, p. 56 et 57.

(2) Sur le supplice de Vindocin, voir Samazeuilh, *Hist. de l'Agenais*, t. II, p. 86. — Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, t. III, p. 413.

et Quentin, qui prétendaient qu'on pouvait servir Dieu tout en restant catholique. Calvin combattit ouvertement cette tendance qui compromettait la Réforme telle qu'il la concevait. Il rédigea son traité contre les temporiseurs, et les confondant avec les libertins (1), il désigna par leur nom Pocquet et Quentin. Ces avertissements du Réformateur de Genève déplurent à la reine; elle s'en plaignit avec vivacité (2). Calvin lui adressa une lettre, modèle de fermeté respectueuse : « Je seroys bien lasche si, en » voyant la vérité de Dieu ainsy assaillie, je » faisoys du muet, sans sonner mot; je n'ay » point espargné vos serviteurs, sans toutes » fois m'adresser à vous (3). »

De telles remontrances venaient sans doute trop tard, et Marguerite mourut deux ans après son frère (1549) sans avoir modifié ses idées. Les dernières années de sa vie furent attristées par le massacre des Vaudois, suprême explosion de fanatisme de la part d'un frère bien-aimé, ce prince dont Marguerite disait, en 1521, « qu'il avait deslibéré de donner à con-

(1) « Contre la secte phantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituels » (1544).

(2) Th. de Bèze, *Vita Calvini*. « Offensa est tamen isto libro in libertinos edito Navarrena, quod ab illius horrendæ sectæ antesignanis duobus Quintino et Poqueto quos nominatim Calvinus arguerat (rem pene incredibilem) eousque fuisset fascinata... »

(3) Calvin à la reine de Navarre, 28 avril 1545.

» gnoistre que vérité de Dieu n'est point hé-
» résie (1). »

On a discuté la question de savoir si elle est morte protestante ou catholique. La publication de sa correspondance (2) a fait tomber tous les doutes. Elle ne fut jamais protestante, en ce sens qu'elle demeura toujours attachée aux formes de l'Eglise romaine, mais elle n'était plus catholique du moment qu'elle mettait l'autorité de la Bible au-dessus de la tradition. Libérale devant le fanatisme, humaine dans un temps où il y avait danger à l'être, elle doit être considérée, au jugement de Calvin lui-même, comme l'instrument « dont Dieu s'est servy pour l'ad-
» vancement de son règne (3). » Mais quelques années avant sa mort, « induicte par défunt
» son frère à ne se mettre en cervelle dogme
» nouveau, elle ne se cuyda oncques que de
» romans jovials (4). » Elle cessa de propager la Réforme, et se borna à protéger les savants et les opprimés. Le mouvement religieux dont Nérac avait été le théâtre au commencement de ce siècle paraissait décidément enrayé.

(1) Lettre de Marguerite à Briçonnet, 22 nov. 1521 (Herminjard, t. I, p. 78).

(2) Génin, *Lettres de Marguerite*, I vol. 1841, II vol. 1842.

(3) Lettre de Calvin à Marguerite de Navarre, 28 avril 1545.

(4) Lettre de Jeanne d'Albret au viscomte de Gourdon (V. DOCUMENTS INÉDITS, p. 81).

CHAPITRE II.

LA FONDATION.

I. Nécessité de prendre un parti; il faudra fonder une Eglise. — II. Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon. — III. Le moine David à Nérac; première intervention de Calvin, arrivée de Boisnormand. — IV. Lutte de Boisnormand contre David; deuxième intervention de Calvin; fondation de l'Eglise. — V. Vie d'un pasteur au seizième siècle d'après une lettre du temps. — VI. Nérac, ville de refuge après l'affaire d'Amboise; état des esprits; prédications de Théodore de Bèze. — VII. Actes du premier synode de basse Guyenne (1560). — VIII. Conversion de Jeanne d'Albret; extension de la Réforme dans l'Albret.

I

Quand la transaction est devenue impossible, il faut abandonner les projets de réforme ou se décider à une séparation. Les esprits peuvent demeurer quelque temps indécis; mais les événements, précipitant leur marche, hâtent d'eux-mêmes la solution.

La Réforme, au milieu du seizième siècle, était parvenue à l'un de ces moments. Que fallait-il faire? A quel parti s'arrêter?

Se soumettre à l'Eglise pour en modifier l'esprit, c'est le moyen que Marguerite et ses prédicateurs ont préconisé. Mais cette attitude, comme toutes les demi-mesures, n'a contenté personne. Rome est restée menaçante. Genève ne se déclare point satisfaite. De plus, aucun fait particulier ne nous a montré que le peuple ait compris, comme le comprenaient les savants et les lettrés, cette alliance du catholicisme et de la Réforme. Dans une ville comme Nérac, où, depuis vingt-cinq ans, la communion était donnée sous les deux espèces, on n'était plus catholique, on n'était pas protestant. De là, un état de malaise qui s'augmentait encore de l'isolement religieux. Car partout ailleurs on tendait soit à rester soumis à l'Eglise, soit à fonder des Eglises nouvelles.

Quant à accepter maintenant, et sans réserves, tout ce qu'enseignait l'Eglise, le culte de la Vierge, l'invocation des saints, le mérite des œuvres, il n'y fallait plus songer. L'impulsion des premiers jours avait pu se ralentir ; mais il n'était au pouvoir de personne de revenir en arrière. Dans tout le royaume, la Réforme avait gagné du terrain, et l'élite de la population s'était rangée sous sa bannière. A Nérac, où le mouvement s'était d'abord concentré, pouvait-on rester en dehors d'un élan dont on avait donné l'exemple?

L'Eglise, d'ailleurs, n'entend pas qu'on dis-

cute avec elle. Est hérétique quiconque n'accepte pas, les yeux fermés, ses formules, et toute soumission qui n'est pas absolue est regardée comme la plus dangereuse des révoltes.

L'édit de Châteaubriant (1551) le donnait assez à connaître. Les esprits les plus favorables aux compromis pouvaient être à jamais désillusionnés. Non seulement les libraires ne doivent avoir que des livres approuvés par la Sorbonne (1), mais il est défendu de proférer aucune parole contre la Vierge, les saints et les saintes (2), ni de « discuter les points des cérémonies et constitutions de l'Eglise » (3). Les précautions les plus minutieuses sont prises contre l'introduction des opinions contraires aux dogmes anciens (4). La papauté ne voulait aucune réforme, et la royauté suivait aveuglément.

Entre une position équivoque rendue de plus en plus intenable et une soumission devenue impossible, il ne se présente qu'une voie. Sortir de l'Eglise et en fonder une autre. Sans doute, au seul nom d'Eglise nouvelle, bien des esprits, même parmi les meilleurs, s'alarmeront encore, tant l'unité nationale et l'unité religieuse semblent indissolublement liées l'une à l'autre, tant l'idée de la coexistence de deux cultes sous

(1) Edit de Châteaubriant, art. VII.
(2) *Id.*, art. I.
(3) *Id.*, art. XXXVI.
(4) *Id.*, art. XXXVIII, XXXIX, etc...

le régime d'une mutuelle tolérance, a de la peine à s'établir ! Le support réciproque ne viendra qu'à la longue, et les protestants auront eux-mêmes beaucoup à apprendre pour ne pas être intolérants là où ils seront les plus forts. Mais qu'on se rassure. Les nouveautés auxquelles il s'agit de donner un corps, ne sont pas le produit de l'imagination, ni le rêve de quelques illuminés. Il s'agit de ramener les âmes à l'obéissance de l'Evangile, et au culte simple et sévère des premiers âges du christianisme. Dans ces limites, le programme de la Réforme peut compter sur l'appui de tous ceux qui aspirent au renouvellement de l'Eglise.

Mais avant d'établir un culte public distinct de l'ancien et une organisation qui lui appartienne en propre, la Réforme traversera quelques années aussi laborieuses que fécondes, où, tour à tour secondée et abandonnée par un prince du sang, elle apprendra à s'affranchir des hommes pour ne relever que de Dieu.

C'est cette histoire qu'il nous reste à présenter en ce qui concerne la fondation de l'Eglise de Nérac.

II

L'intervention des princes fut quelquefois profitable et plus souvent nuisible à « l'avancement de l'Evangile. » Marguerite y avait tra-

vaillé, mais avec des restrictions. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret suivirent son exemple pendant plusieurs années, et le protestantisme, en France et dans l'Albret, éprouva tour à tour les effets de leur bienveillance ou de leur froideur. Le roi de Navarre parut souvent gagné; mais il oublia ses promesses. La reine hésita plus longtemps; mais après s'être donnée à la Réforme, elle ne songea plus à se reprendre.

Tous les biographes (1), et la plupart des historiens (2), sont unanimes à reconnaître en Jeanne d'Albret une passion ardente pour la science, une noble fierté mêlée de bienveillance et une force d'âme allant jusqu'à l'intrépidité. Elle manifesta dès l'enfance ces hautes qualités, qui, jointes plus tard à une religion éclairée, la rendirent non seulement l'idole de ses sujets et le modèle des reines, mais encore le type accompli de l'épouse et de la mère chrétiennes. Mariée à douze ans, contre son gré, avec le duc de Clèves, elle rédigea de sa propre main une protestation (3), chef-d'œuvre de sou-

(1) Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret;* Muret; Anderson. En anglais : Freer, *The Life of J. d'Alb.*, etc.

(2) *Histoires de France*, d'Henri Martin, de Michelet. — *Hist. du protest.*, de Félice, p. 158. — *Histoire de la liberté religieuse*, de Dargaud, t. I, p. 72; *id.*, t. II, p. 9.

(3) Ch. Weiss, *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, publiés d'après les mss. de Besançon, t. III, doc. 30.

mission respectueuse et de fermeté indomptable. Toutes ces vertus devaient trouver, dans les événements où elle fut mêlée, maintes occasions de se déployer.

Pour le moment (1555), tout en estimant que la Réforme est juste et nécessaire, elle hésite à se prononcer. Elle attend que « les gens de » bien couëtement tiennent colloque ensemble » pour résouldre la manière de gérer tant du » present que dans ladvenir (1). »

Quant à Antoine de Bourbon, descendant de Robert de Clermont, fils de saint Louis, il n'avait hérité de ses aïeux qu'une vertu, le courage militaire. Inférieur à sa femme, qui, séduite par son noble visage, l'avait distingué au milieu de la foule des prétendants, il n'eut jamais, dans sa vie, qu'une idée : recouvrer la Navarre espagnole. Irrésolu, indolent, porté aux plaisirs faciles, il était indigne de la noble femme qui lui avait donné tout son amour et un royaume. Le souvenir de la trahison du connétable de Bourbon pesait sur sa race, et les Guises s'en firent habilement un prétexte pour l'écarter, bien que premier prince du sang, du maniement des affaires. La faveur dont jouissaient ces cadets de Lorraine, qui usurpaient auprès du trône la place due à son rang,

(1) Lettre de Jeanne d'Albret au viscomte de Gourdon. Voir le texte (DOCUMENTS INÉDITS), page 81.

le poussait dans le parti des protestants; mais la crainte de perdre des alliances utiles à son ambition le ramenait dans le parti des Guises.

Nérac, une des résidences habituelles de la cour de Navarre, subissait plus directement que le parti protestant tout entier le contre-coup de ces déplorables fluctuations et ne se pressait pas d'établir une Eglise, malgré l'exemple donné par les fidèles de Paris, de Bayeux, de Dieppe et de tant d'autres cités (1555). On attendait encore. Les prédications d'un ancien moine, l'agitation et les conflits dont il fut la cause, amenèrent, après quelques péripéties, comme nous allons le voir, la fin de ces hésitations.

III

Dans le courant de l'anné 1555, le maréchal de Saint-André vint à Agen consulter le célèbre médecin Scaliger dont il a été question plus haut (1). Naguère impliqué avec le régent Sarrazin, sur le soupçon d'hérésie, dans un procès d'où il ne s'était tiré qu'à grand'peine (2), le savant causa avec son malade et avec les personnes de sa suite des questions à l'ordre du jour. Or, parmi les gens du maréchal admis dans son intimité, se trouvait son chapelain, le moine

(1) P. 12.

(2) Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, t. III, p. 413.

David, homme doué d'une certaine éloquence. L'évêque lui permit de prêcher dans l'église Saint-Caprais. Ces prédications, où il attaquait ouvertement les mœurs relâchées du clergé, eurent un immense succès, et les Luthériens, qui s'assemblaient jusqu'alors en conventicules, commencèrent à lever la tête. L'évêque, effrayé, excommunia David et lui intima l'ordre de quitter la ville (1).

Nérac offrait toujours un asile aux proscrits, et David s'y dirigea, recommandé auprès du roi par Scaliger qu'Antoine de Bourbon avait nommé son médecin (2). La cour de Navarre fit bon accueil au fugitif, et lui accorda la grande salle du château pour se faire entendre devant un nombreux et brillant auditoire (3).

(1) Théod. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, p. 102. « Le Mareschal de S. André arriva à Agen et amena avec soy un moine nommé Pierre David lequel preschant assez purement resveilla les esprits de plusieurs qui *commencèrent* de s'assembler secretement tellement que l'evesque contraignit David de s'absenter. » — Théodore de Bèze, ordinairement bien informé, commet ici une légère erreur en disant qu'on ne commença de s'assembler secrètement à Agen qu'à la suite des prédications de David. Les assemblées secrètes de « Luthériens » avaient lieu depuis longtemps chez Sarrazin, auquel on avait fait déjà un procès (Voir ci-dessus, p. 49).

(2) Magen, *Documents inédits sur J.-C. Scaliger*, p. 73.

(3) Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, 102. « David se servit de ceste absence envers la ville de Nérac auquel lieu la prédication fut ottroyée en la grand'sale du chasteau par le Roy et la Royne de Navarre commencans a gouster aucunement la verité. »

Bientôt le roi se l'attacha comme prédicateur et l'emmena dans ses voyages. Nous le trouvons à La Rochelle pendant un séjour qu'y fit Antoine de Bourbon, en sa qualité de gouverneur de Guyenne, enseignant dans l'église Saint-Barthélemy que le peuple doit lire l'Ecriture sainte et en faire la règle de sa foi (1). Les prières qu'il prononça sont fort belles et ont été conservées (2). Quand les négociations du mariage du dauphin avec Marie d'Ecosse appelèrent le roi de Navarre à Paris, il s'y fit suivre de David. Mais les Guises circonvinrent l'ancien moine, arrivèrent à le séduire par l'appât d'un gros bénéfice, et lui firent promettre d'user de toute son influence pour retenir le roi dans le giron de l'Eglise (3).

(1) Delmas, *Histoire de l'église réformée de La Rochelle*, p. 33.

(2) Journal de Pacqueteau, cité par Philippe Vincent : *Recherches sur la Réformation à La Rochelle depuis l'an* 1531 *jusqu'en l'an* 1587. Rotterdam, 1693. Voici un extrait de ces prières : « *Prière avant le sermon.* — Seigneur Dieu, Père Eternel, nous, tes pauvres serviteurs, nous prosternons, devant ta sainte Majesté, que nous sommes pécheurs misérables, et que, par la multitude de nos fautes innombrables comme le sablon de la mer, sommes indignes de lever les yeux au ciel ni ouvrir la bouche pour toi requérir. Car nous avons plutôt mérité d'être confondus et damnés que d'être exaucés de toi, et n'avons créature aucune à laquelle nous puissions nous adresser pour avoir repos de nos consciences, sinon à la preuve et assurance que nous avons de tes divines promesses. »

(3) Macarius à Calvin, lettre du 21 mars 1558. *Ioanni Calvini opera*. Brunsvigæ, vol. XVII, c. 108. « Non prestitit (rex Navarrenus) eam voluntatem quam multi sperabant propter rumores

Cette longue indécision du chef des Bourbons inquiétait les réformateurs, qui concentraient beaucoup trop sur lui leurs meilleures espérances. Calvin s'en ouvrit au roi de Navarre dans une lettre en date du 14 décembre 1557 (1). Il s'attache avec beaucoup d'habileté à mettre en lumière le rôle que les grands et les princes peuvent tenir dans l'accomplissement des volontés de Dieu, et il engage le roi, « qui a été déjà illuminé en la cognoissance de nostre Seigneur, » à se regarder « comme une lampe ardente pour esclairer et grans et petits. » Maintenant que les yeux de tous sont tournés vers lui, qu'il n'attende pas « quelque message du ciel » pour défendre « tant de pauvres gens condamnés à crédit. »

Lorsque Calvin écrivit cette lettre, François Le Guay, sieur de Boisnormand (2), chargé par le consistoire de Genève de prêcher la Réforme

ubique sparsos de Davide ministro ejus. » — Voir sur le même fait Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, p. 102. « David se servant de l'évangile pour l'ambition et le ventre devint un prescheur courtisan. Environ l'an 1558 ayant suivi à la cour le roy et la royne qui le faisoient prescher en habit de prestre et sans surplis, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine feirent tant qu'estant amorsé de l'espérance d'un grand bénéfice il promit de remettre son maistre en l'Eglise romaine. »

(1) Voir l'Appendice, p. 92.

(2) Olhagaray (*Hist. des comtes de Foix*, p. 517) l'appelle Beau-Normand, et Montluc (*Commentaires*, édit. de Rulle, t. II, p. 250) Boinormand. — Théodore de Bèze (*Hist. ecclés.*, *passim*) écrit Boisnormand.

en Navarre (1), était parti depuis deux mois (2) environ et il était déjà arrivé à Nérac où l'influence de David devenait de plus en plus dominante.

IV

Nous devons croire que les prédications de Boisnormand et la lettre de Calvin produisirent sur le roi une impression favorable. Il adjoignit à David l'envoyé du Réformateur et il se fit accompagner de lui dans ses divers voyages.

Le pape et Henri II n'ignoraient pas que les protestants avaient les yeux tournés sur Antoine de Bourbon, et ils concevaient les plus vives alarmes à la seule pensée de voir la Navarre sur le point de devenir, non plus seulement le refuge, mais la citadelle de l'hérésie. Le pape ne parla de rien moins que de donner la Navarre française au roi d'Espagne, et Henri II annonça que si les ministres ne quittaient pas la cour, il allait envahir avec une armée les

(1) D'après Bordenave (*Hist. du Béarn et de la Nav.*, p. 53) le sieur de S[t] Martin, envoyé à Genève pour demander des ministres à Calvin, aurait ramené lui-même Boisnormand.

(2) Le registre B de la compagnie des pasteurs de Genève (f° 28 verso, *I. C. op.*, vol. XXI, c. 674) prouve péremptoirement que Boisnormand quitta Genève en septembre 1557. La lettre de Calvin étant du 14 décembre de la même année, c'est à tort que M. Crottet (*Petite chronique prot.*, XVI[e] siècle, p. 154), avance que cette lettre fut apportée par Boisnormand à Nérac.

Etats héréditaires de la famille d'Albret. Craignant pour sa couronne, Antoine chargea le cardinal d'Armagnac d'apaiser le pape, et, pour adoucir Henri II, il renvoya Boisnormand.

Le pasteur de Genève, avec sa conscience austère et la sûreté de son jugement, n'avait pas tardé à pénétrer les desseins secrets de David. Leurs rapports, d'abord amicaux, s'étaient changés en hostilité, l'un poursuivant dans l'ombre ses menées hypocrites, tout en faisant profession de prêcher l'Evangile, l'autre cherchant à amener la cour et la ville à se ranger ouvertement sous la bannière de la Réforme. Boisnormand se montrait infatigable dans cette lutte de chaque jour, et sa disgrâce était un échec pour l'Evangile.

Calvin jugea une nouvelle intervention opportune, et écrivit à Antoine de Bourbon une lettre (1) qui est de la plus haute importance pour l'intelligence des faits que nous racontons. Il demande au roi d'admettre les excuses qu'il lui présente en faveur de Boisnormand, « trop rude et austère, » peut-être, pour le séjour des cours, mais digne « d'être supporté » à cause de son zèle pour Dieu. Quant à David, il n'y a en lui « nulle fermeté de bonne doctrine, » et il ne faut pas trouver étrange que

(1) Lettre de Calvin au roi de Navarre. *Ioannis Calvini opera*, Brunsvigæ, 1877, vol. XVII, c. 69. Voir Appendice, p. 91.

Boisnormand ait détourné le peuple d'un homme « double et branlant à tout vent, qui veut faire nager entre deux eaux. » Il supplie le roi de permettre à celui qu'il a exilé de continuer « avec telle moderation que nous pensons bien » qu'il fera, » et le conjure de se souvenir que « ce n'est pas une legere offense de retarder » ceux qui desirent d'advancer le regne du Fils » de Dieu. »

Le pasteur Villeroche fut chargé de cette missive (1). Si Boisnormand ne fut pas rappelé sur-le-champ, Antoine de Bourbon laissa du moins prêcher Simon Brossier, qui venait de « dresser » les Eglises de Bourges et d'Issoudun. Une lettre à Calvin (2), écrite de Nérac par Villeroche lui-même, au mois d'avril de cette même année 1558, rend compte de cette visite de Brossier et fait assister, pour ainsi dire, au mouvement qui s'opéra alors à Nérac en faveur du pur Evangile. Le nouvel arrivant eut plusieurs entretiens avec le roi et réussit à lui ouvrir les yeux sur la duplicité de David, qui fut chassé de la cour (3).. Il est vrai que celui-ci

(1) D'après M. Bonnet, Villeroche était en effet à Nérac au mois d'avril 1558 ; voir note suivante.

(2) *Ioannis Calvini opera*, Brunsvigæ, 1877, vol. XVII, c. 136, traduction. Voir Appendice, p. 106.

(3) Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, p. 102. « Cela estant parvenu aux oreilles du roy il le chassa, quoy voyant David eut recours au cardinal de Lorraine... » — Voir sur le même fait, *Ioannis Calvini opera*, vol. XVII, c. 108. Macarius Calvino.

parvint de nouveau, mais plus tard, à regagner la faveur du roi, et qu'il essaya même, à plusieurs reprises, de retrouver son crédit auprès du peuple (1). Pour le moment, il est démasqué, et Simon Brossier prêche un soir avec tant de chaleur, il insiste avec tant de force sur les grandes doctrines de l'Evangile, qu'il conduit son discours jusqu'à une heure avancée de la nuit. Tout le monde est frappé de la majesté que sa parole emprunte à l'autorité d'une vie sans reproche, toute faite de dévouement. à Jésus-Christ.

Le résultat de la visite de Simon Brossier avait dépassé toutes les prévisions. Il y a de ces événements providentiels auxquels il n'est plus possible de résister. L'impulsion donnée fut cette fois durable, et Boisnormand en profita pour sortir de sa retraite de Mazères-lès-Pau (2) et venir à Nérac « dresser » l'Eglise avec l'aide de Vigneaux (3). Ils formèrent un consistoire; mais les besoins religieux se manifestaient sur tant de points divers, qu'appelés ailleurs, ils durent s'éloigner et se contenter

(1) *Ioannis Calvini opera*, vol. XVII, c. 220. « Calvinus Henrycho. Audimu *reversum esse* conciniatorem aulicum. »

(2) Olhagaray, *Hist. de Foix*, p. 517.

(3) Théodore de Bèze, *Hist ecclés.*, I, 155. « François Boisnormand dit Le Guay et Vigneaux dressèrent l'église à Nérac et en général par tout le pays de la Garonne iusque és plus grandes villes. »

de faire dans l'Eglise des apparitions à intervalles plus ou moins rapprochés (1). Cependant Boisnormand, au milieu de ses courses missionnaires, resta attaché à l'Eglise de Nérac. Il y était l'année suivante (1559) (2), et il y demeura pendant la première guerre de religion (1562-1563).

V

Arrêtons-nous un moment à considérer de plus près ces apôtres de la Réforme, et tout d'abord le fondateur de notre Eglise. Originaire de la Normandie, François Le Guay, sieur de Boisnormand, faisait profession de protestantisme quand la persécution le força de se réfugier en Angleterre, puis à Genève, où Calvin apprécia sa science et sa foi. Il ne faudrait pas croire, en effet, que ces hommes, errant d'un pays à un autre, pour échapper aux recherches, et de ville en ville pour fonder des Eglises, aient été seulement des hommes d'action, étrangers à l'érudition et à la culture intellectuelle

(1) Lettre de Boisnormand à Calvin, *passim*. *Ioannis Calvini opera*, vol. XVII, c. 329, voir traduction, Appendice, p. 96.

(2) Lettre de Scellac à Colladon, *Ioannis Calvini opera*, vol. XX, p. 466. « M. de Boysnormant m'a escrit qu'il estoit à Nérac. » (escrit ce 25 jour de juin 1559, a S. Foy.)

de leur temps. Boisnormand était profondément versé dans la connaissance des langues anciennes. Le sénat de Genève le jugea digne d'occuper une chaire à l'Académie. Calvin le dit expressément dans une lettre où, lui énumérant les causes pour lesquelles il n'a pas été nommé, il le prie d'être assuré qu'on n'a voulu ni le négliger ni lui faire une injure (1); et ce savant qui avait été sur le point de devenir le collègue de Théodore de Bèze et de Calvin lui-même, continue sans murmurer son apostolat dangereux. La Réforme était sortie des limbes et entrée dans une période de combats. Le temps des conversations semi-littéraires, semi-religieuses, était passé. Il fallait aller de lieu en lieu visiter les communautés naissantes, se dérober quelquefois aux poursuites (car toutes les villes de la Navarre n'étaient pas également sûres), et, chaque jour, exhorter les frères, plutôt que préparer chaque semaine un discours étudié.

Boisnormand prêchait souvent devant la cour; mais sa vie ne ressemblait guère à celle d'un courtisan; son existence n'était guère celle du chapelain d'un roi. Une de ses lettres à Calvin nous montre quel était, dans sa simplicité hé-

(1) Lettre de Calvin à Boisnormand (*I. Calvini opera*, vol. XVII, c. 477) en date du 26 mars 1559. Cette lettre permet de rectifier une appréciation de MM. Haag (*France protestante*, art. *Le Guay*). Voir traduction. Appendice, p. 103.

roïque, le ministère d'un pasteur à cette époque (1).

Il vient à Nérac et à Condom pour organiser les Eglises. Bien reçu d'abord, il prêche en liberté. Mais on entend dire que le Parlement de Bordeaux va sévir contre les hérétiques, et la ville est toute troublée. Les faux frères, et David à leur tête, exploitent la crainte qu'inspirent les envoyés du Parlement pour l'obliger à se taire. L'inaction lui pèse; il part et visite les Eglises jusqu'à Sainte-Foy. Au moment de se diriger sur Bordeaux, il est rappelé à Nérac, où David perdait de l'influence. Quelques jours après il est à Pau, conférant avec Henry de Barran, son collègue, et bientôt le voilà de nouveau à Nérac. Il dispute le terrain à David, qui, ne pouvant prendre son parti d'avoir perdu son prestige, cherche habilement toutes les occasions de le ressaisir. Ajoutez aux péripéties de cette vie agitée, ses craintes, ses angoisses pour sa famille. Il l'avait d'abord laissée en Suisse; mais sa courageuse femme a voulu partager ses périls; elle est venue le rejoindre, apportant une lettre de Calvin. Pendant une des absences de son mari, elle est insultée par un vaurien, qui va même jusqu'à la frapper, et

(1) Lettre de Boisnormand à Calvin. *I. Calvini opera*, vol. XVII, c. 329. Voir la traduction que nous en avons essayé. Appendice, p. 96.

la compagne dévouée du pasteur en reste longtemps malade.

Toute réflexion serait banale en face d'une telle vie, à laquelle peuvent s'appliquer ces paroles de l'Apôtre : « Dieu a fait briller la lumière dans nos cœurs pour faire resplendir la connaissance de la gloire de Dieu sur la face de Christ..... Nous sommes pressés de toutes manières, mais non réduits à l'extrémité; inquiets, mais non désespérés;..... abattus, mais non perdus..... Nous croyons; c'est pour cela que nous parlons (1). » Tant d'activité et de dévouement faisaient regarder avec raison Boisnormand comme le principal représentant de la Réforme en Guyenne. Nous aurons occasion de le retrouver plus tard dans des circonstances importantes (2).

Vigneaux, qui ne fit qu'un très court séjour à Nérac, fut aussi l'un des plus ardents propagateurs de la Réforme dans le sud-ouest. Il contribua à la fondation des Eglises de Bordeaux, de Toulouse et de Limoux. C'est dans cette dernière ville qu'il trouva la mort, peu de temps après le massacre de Vassy (3). Calvin le compta parmi ses correspondants, et c'est Vi-

(1) 2 Corinth., IV, 6-14 (Traduction Segond).

(2) Une des places publiques de Nérac porte encore aujourd'hui le nom de place de *Normandie*. La tradition locale aurait-elle perpétué ainsi le souvenir de Boisnormand?

(3) Haag, *France protestante*, art. *Vigneaux*.

gneaux qui lui conseille « de prendre garde de » près à ceux qui ont été moines ou capelans, » et ne les appeler au ministère que bien meu- » rement et bien tard (1). »

VI

Pendant que les premiers pasteurs travaillaient, au milieu de nombreux encouragements et en face de périls sans cesse renaissants, à fortifier la Réforme, le persécuteur acharné des protestants, ce roi, qui avait fait arrêter Dubourg et Dufaur en plein Parlement comme hérétiques, Henri II, succombait dans un tournoi sous la lance de Montgomery. Les protestants ne gagnèrent rien à cette mort. Antoine de Bourbon, par sa faiblesse et sa lenteur, laissa les Guises s'emparer du pouvoir. Leur influence se fit bientôt sentir par la promulgation de l'édit de Blois (novembre 1559). Tous ceux « qui feront conventicules ou assemblées illici- » tes, » y est-il dit, «..... et semblablement » ceux qui s'y trouveront et assisteront, se- » ront doresnavant punis du supplice de la » mort, sans aucune espérance de grâce ni » modération de peine. »

Les esprits que l'avènement d'un nouveau roi

(1) Lettre de Vigneaux à Calvin, 26 mai 1561, *I. Calvini opera*, vol. XVIII, c. 470.

avait remplis d'espoir s'aigrissent. Le rejet des plus justes réclamations amène la conspiration d'Amboise; mais tout est découvert, et le complot est noyé dans le sang (1560).

A ce moment, Nérac devint plus que jamais ville de refuge (1). Bon nombre de seigneurs, craignant le ressentiment des Guises, vinrent se mettre en sûreté dans ses murs. Condé, le « chef muet » de la conspiration, arriva l'un des premiers. Le bouillant gentilhomme, qui s'était écrié dans sa fuite : « La messe ne me verra plus, » adressa de cruels reproches à son frère. Antoine de Bourbon n'avait-il pas, pour faire sa cour aux Guises, levé un corps d'armée et taillé en pièces deux mille réformés de la province, assemblés en armes à la nouvelle du tumulte d'Amboise ? Cette généreuse colère de Condé et l'éclat de sa conversion au protestantisme, firent grand bruit dans le Midi. Les gentilshommes accoururent en foule, et aux échappés d'Amboise se joignirent beaucoup de représentants de la petite noblesse (2). Antoine de Bourbon ne put résister à l'entraînement d'une cour où son frère était plus roi que lui, et où mille voix s'élevaient pour demander le maintien des privilèges des Bourbons et le respect des droits de la conscience. Il fit de-

(1) Olhagaray, *Hist. des comtes de Foix*, p. 526.
(2) Olhagaray, *l. c.* — De Thou, livre XXV.

mander à Genève le célèbre Théodore de Bèze (1).

Depuis quelque temps, la ville était pourvue de deux pasteurs, Gilles et Jehan Graignon (2), qui avaient préparé la fondation des Eglises de Lavardac, Mézin, Moncrabeau, Feugarolles, Casteljaloux, aux alentours de Nérac. L'Eglise était donc bien établie, et le ministère s'y exerçait régulièrement. La nouvelle de l'arrivée prochaine de Théodore de Bèze fut l'occasion d'une véritable réjouissance publique. Une lettre précieuse de La Motte à Calvin (3) nous montre que presque toute la ville était passée à la Réforme. Les réunions religieuses se font dans les maisons et en public; les livres de controverse et les petits traités sont vendus ouvertement; les rues retentissent du chant des psaumes de Marot. Les ménagements qui étaient dans les habitudes de la population ont cessé. L'enthousiasme est indescriptible.

Théodore de Bèze partit de Genève dans le

(1) « Le vingteisme de juillet au mesme an (1560) nostre frère Mons. de Beze fut envoié en Gasgoigne vers le Roy de Navarre pour les enseigner en la Parole de Dieu » (Registre de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève. — Cité par Crottet, *Petite chronique protestante*, XVI[e] siècle, p. 226).

(2) *Bulletin de l'histoire du protestantisme*. Juillet 1859. Nous avons constaté avec regret, que l'histoire de Nérac est restée presque complètement en dehors des travaux de cette excellente publication. On en trouvera l'explication dans notre préface.

(3) *Ioannis Calvini opera*. Brunsvigæ, vol. XVIII, c. 153. Voir traduction. Appendice, p. 105.

courant de juillet (1). Arrivé à Nérac, « il prescha dans le temple, ce qui estonna merveilleusement les adversaires (2). » Antoine de Bourbon ne voulait plus de la messe; il ne parlait que de Dieu et des moyens d'avancer le règne de Jésus-Christ (3).

Les habitants reçurent fort irrévérencieusement le cardinal d'Armagnac, qui arriva porteur d'une bulle par laquelle le pape excommuniait Boisnormand, La Gaucherie, précepteur du petit prince de Navarre et tous leurs adhérents. Mais on ne tint guère compte de lui ni des bénédictions qu'il fit à l'entrée de la ville, tout le monde s'en mettant à rire (4). De Bèze se réjouit, dans une lettre à Calvin (5) de voir qu'à Nérac, « les choses vont de bien en mieulx, et de mieulx en très-bien. »

Admettons que les gentilshommes de l'entourage de Condé aient pris leur part dans cette manifestation, il n'en demeure pas moins que

(1) Voir *suprà*, p. 63, n. 1.

(2) Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.* — Il ne faut pas, croyons-nous, entendre par ce mot *temple* un édifice que les protestants auraient déjà construit à l'usage de leur culte; mais une église catholique dont ils s'étaient sans doute emparés. Voir une lettre de Macarius à Calvin (*Ioannis opera Calvini*, vol. XVII, lettre du 13 mai 1558, c. 163). « Pro certo habetur Neraci in ditione Navarreni, *imagines esse confractas.* »

(3) De Thou, livre XXVI. — Th. de Bèze, I, 325.

(4) Th. de Bèze, I, 325.

(5) *Ioannis Calvini opera*, B, vol. XX, c. 473. Voir App., p. 108.

l'accueil fait au cardinal témoigne des vrais sentiments de la population. Les foudres de l'Eglise ne font plus trembler personne, les hauts dignitaires du clergé ne voient plus la foule se prosterner devant eux. Le catholicisme, déchu de son rang, est comme mis en oubli. Au dire de Montluc lui-même, pendant toute une année (1561) la messe ne fut pas dite à Nérac (1).

Ici apparaît le désaccord qui devait se renouveler plus d'une fois entre les maîtres du château et les habitants de la ville. Le roi et la reine de Navarre sont très affectés de cette démarche du cardinal d'Armagnac, et Antoine de Bourbon, craignant que son royaume ne soit mis en interdit, renvoie les deux ministres; mais l'Eglise puise dans le contact avec Théodore de Bèze cette vaillance et cette mâle vigueur qui jusqu'alors lui ont manqué. Le séjour de Théodore de Bèze (2) laisse dans la ville un souvenir ineffaçable (3), et la tradition veut qu'il

(1) « A Nerac pareillement commencèrent à aller à la messe la où plus d'ung an a que ne sen estoict dict. » D'Agen, 26 août 1562. — Œuvres de Montluc, édition de Ruble, t. IV, p. 155.

(2) Il reprit le chemin de Genève à la fin de l'année 1560, vers le mois de novembre, peu avant le départ d'Antoine de Bourbon pour les Etats d'Orléans. — De Thou, livre XXVI. — Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, 324, 326.

(3) La municipalité de Nérac, sous l'administration de M. Faugère-Dubourg, a donné le nom de Théodore de Bèze à une rue en construction.

ait habité la même maison que Calvin. On la montre encore au visiteur.

VII

Un autre résultat de la visite de Théodore de Bèze fut encore l'organisation définitive des Eglises dans la province de basse Guyenne.

Le synode de Paris (1559) avait essayé de confédérer les Eglises. Les députés, malgré leur petit nombre, posèrent les bases du code dogmatique et ecclésiastique de la Réforme. La confession de foi affirme la chute de l'homme et la rédemption gratuite en Jésus-Christ ; la discipline établit, partout où se trouve un nombre suffisant de fidèles, un consistoire et un pasteur, dont l'élection doit être confirmée par le peuple. En cas de réclamation ou d'opposition, l'affaire est portée devant le colloque, puis devant le synode provincial. Au sommet se trouve placé le synode national.

Le régime synodal fonctionna de très bonne heure en Guyenne, et nous croyons qu'il faut attribuer à Théodore de Bèze l'heureuse issue des pourparlers qui aboutirent à la convocation du synode provincial tenu à Clairac le 19 novembre 1560, quelques jours seulement après son départ. Nous avons été assez heureux pour en retrouver les actes aux archives de l'hôtel-de-ville d'Agen, dans une série de documents

encore à classer (1). *Trente ministres, outre les diacres et les anciens, y assistèrent.* On voit, par ce chiffre considérable, l'extension que la Réforme avait déjà prise dans la province.

Le synode, présidé par Boisnormand, approuve la confession de foi rédigée l'année précédente « par les Eglises qui sont dispersées en France. » Il choisit des syndics chargés d'aller en présenter copie au roi de France quand il présidera les Etats. Des précautions sévères sont prises contre les anciens moines et « capelans » qui aspirent à être choisis ministres de la Parole de Dieu. Il est recommandé aux Eglises de veiller avec soin à l'entretien de leurs pasteurs et aux nécessités de leur famille. Des collectes sont établies pour les pauvres.

Le synode de 1560 divisa aussi la basse Guyenne en sept colloques, nommés Condomois, les Landes, Béarn, Agenois de Garonne (2), Agenois vers Sainte-Foy, Bourdellois et Bazadois, Quercy et Rouergue. Nérac ressortit au colloque de Condomois, qui comprit quinze Eglises.

La réunion de ce synode obtint, dans notre région, un grand retentissement. S'il faut en

(1) Archives du Lot-et-Garonne, série GG (à classer) (INÉDIT). Voir texte, Appendice, p. 83.

(2) Les registres du consistoire d'Agen (Boë-sur-Garonne) de 1603 à 1685 ont été découverts, il y a quelques semaines seulement, par M. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne.

croire Montluc qui, dans une de ses lettres, fait mention de cette imposante assemblée, vingt nouveaux ministres furent créés, lesquels, ajoute-t-il, « ne font jour et nuict que » courir pour prescher et seduyre le peu- » ple » (1).

La calomnie ne manqua pas de s'attaquer aux délibérations qui, sans doute, avaient réclamé un certain secret. Montluc, dans la lettre que nous venons de citer, prétend « qu'audit sy- » node a été résolu de faire mourir ledit sieur » Monluc comme ennemy capital de ladite reli- » gion. » Le terrible capitaine prête trop facilement aux autres sa férocité. Inutile de dire que dans les actes du synode on chercherait en vain trace d'une semblable décision.

VIII

Le moment arrivait enfin où Jeanne d'Albret allait se décider ouvertement en faveur de la Réforme. La prudence humaine, des raisons d'Etat, des motifs de haute politique, l'avaient jusqu'alors retenue. Aux yeux de ses contemporains, qui la comparaient à Antoine de Bourbon, si facilement entraîné et si mobile, elle

(1) Œuvres de Montluc, édit. de Ruble, lettre de Cahors du 25 mars 1561, t. IV, p. 118. — Montluc se trompe de quelques semaines sur la date du synode.

paraissait, à cette époque (1560), portée froidement à la religion (1). Plus d'une fois, elle avait arrêté son mari dans la voie des révoltes contre l'Eglise. Les grandes âmes elles-mêmes peuvent connaître l'hésitation; mais elles ont une horreur instinctive de la duplicité. Quand Jeanne d'Albret apprit, à la fin de 1560, que les princes de Bourbon, attirés aux Etats d'Orléans, étaient tombés dans un odieux guet-apens, et que les Guises, au mépris de leurs promesses, instruisaient le procès du prince de Condé en attendant le moment où le roi de Navarre, déjà prisonnier, passerait aussi devant ses juges, elle sentit, dans d'aussi redoutables conjonctures, qu'elle ne pouvait plus compter ni sur son habileté, ni sur les hommes, mais seulement sur Dieu. Au sein de son angoisse, elle ne trouva consolation et force que dans l'Evangile.

Elle résolut alors de faire publiquement profession de sa foi (2), et, fortifiée par Boisnormand, Henry de Barran et les autres ministres, elle reçut, dans la cathédrale de Pau, la

(1) Théod. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, 325. « La royne se portoit fort froidement à la religion craignant de perdre ses biens. »

(2) Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, 325. — « Au temps de sa plus grande tribulation, elle fit publiquement profession de la pure doctrine estant fortifiée par les ministres F. Le Guay dit Boynormant et N. Henry... la feste de Noël ensuyvant elle feit derechef confession de sa foy, haut et clair et communiqua à la S[te] Cene. »

communion sous les deux espèces, suivant le rite réformé. Sa conversion fut sincère et sa résolution inébranlable. Selon l'expression de Théodore de Bèze, « elle vestit un cœur viril et » magnanime. »

Son rôle, jusqu'à présent, a dû paraître effacé. C'est qu'elle n'avait pas encore dépassé la tradition maternelle. Maintenant, elle lie sa destinée à celle de la Réforme, et, non contente de la protéger, elle l'organise et la propage autour d'elle. Inclinons-nous devant l'œuvre de Dieu dans un cœur! A vues humaines, Jeanne d'Albret risquait sa couronne et peut-être sa vie; mais sa foi grandissant dans l'adversité lui fit surmonter tous les obstacles. Calvin lui témoigna sa joie dans une lettre du 16 janvier 1561 (1) : « Dieu, » lui dit-il, « a puissam- » ment besongné en vous en peu d'heures. »

Nous n'avons pas méconnu l'importance que prenait, dans un tel moment, la conversion de la reine de Navarre (décembre 1560); mais ce n'était là, il faut le reconnaître, qu'un épisode de l'accroissement de plus en plus rapide de la Réforme en France. A l'assemblée tenue à Fontainebleau (21 août 1560), Coligny avait présenté les supplications « de ceux qui, en diver- » ses provinces, invoquent le nom de Dieu

(1) *Ioannis Calvini opera*, vol. XVIII, c. 312. — Voir texte, Appendice, p. 110.

» suivant la règle de la piété, » ajoutant qu'il trouverait facilement 50,000 signatures en la seule province de Normandie. Au commencement de l'année suivante, il soumit à Catherine de Médicis une liste de 2,150 Eglises qui demandaient la liberté de religion.

Dans l'Agenois, 300 paroisses « ont mis bas » la messe (1). » — Dans le Condomois et dans l'Albret, on réclame partout des pasteurs. L'Eglise de Condom demande à Calvin « un » second ministre exercé aux bonnes lectres, » d'aultant que la ville est la capitalle du pays, » munie de gens doctes de toutz estatz (2); » et le pasteur Costa déclare « que le fardeau est » insupportable pour lui, considere la gran- » deur de l'Eglise. » Les diacres de Mézin (3) font la même requête. Il leur faut « ung bon » pasteur et que soyt acès fort pour couper ce » vray pain vif, que nest aultre chose que la » parole de Dieu. »

La protection que la Réforme rencontra toujours en Albret et en Navarre avait préparé cette abondante moisson. On est frappé, en parcourant les livres de Jurades de la ville d'Agen, de 1530 à 1560, par le contraste qui

(1) De Félice, *Hist. des protestants de France*, livre II, 3, p. 146.

(2) *Ioannis Calvini opera*, vol. XIX, c. 117, 145. — Voir texte, App., p. 114.

(3) *Id.*, c. 78. — Voir texte, App., p. 112.

existe entre l'Albret et l'Agenais, dont les frontières se touchent. Tandis qu'à Nérac on a, depuis deux ans au moins, un culte public, et qu'on y acclame les prédicateurs de Genève reçus avec honneur à la cour, on est encore réduit, à Agen, même en 1560, aux simples conventicules. Les ministres ne peuvent s'introduire dans la ville que secrètement. Découverts, ils sont emprisonnés. Prompte et bonne justice est demandée au roi contre ces personnages « con» duictz du maulvais et maling esprit (1). » A Nérac, au contraire, les pasteurs sont, pour ainsi dire, reconnus par les Etats, puisque le domaine de la couronne leur assure un traitement fixe de 150 livres (2). Le couvent des Cordeliers de Nérac se trouvant vide à la suite du départ des moines, une école publique, sous la direction des ministres, y est installée (3). Le même fait se reproduit à Condom (4).

On peut donc dire que les années 1560 et 1561 marquent l'apogée de la Réforme pacifique à Nérac. Le colloque de Poissy va s'ouvrir. Tous les cœurs renaissent à l'espérance. Et pourtant, d'irréparables malheurs sont imminents : la défection définitive d'Antoine de

(1) Archives de l'hôtel-de-ville d'Agen, livre des Jurades, série BB, 30, f° 66 (INÉDIT). — Voir texte, Appendice, p. 85.

(2) Vauvilliers, *Hist. de Jeanne d'Albret*, p. 177.

(3) De Thou, livre XXXII.

(4) De Thou, *l. c.*

Bourbon, suivie du massacre de Vassy, déchaînera sur la France le fléau des guerres civiles, et, pour la première fois, le sang des protestants rougira le sol de l'Albret.

FIN.

APPENDICE

I

DOCUMENTS INÉDITS

Prédications d'un moine dans le Condomois et l'Albret

en 1518.

ARCHIVES DE CONDOM.

Série BB. Adm. Com. Registre des Jurades, 1505-1540, fol. 55 verso (1).

Frayr Thomas Illeric vint en ville.

27 octobre 1518.

Lo dimecres xxvii d'octobre bengot a Condom ung sant home appellat fray Thomas Illiric deu pais des-

(1) Cette pièce, curieuse à plus d'un titre, nous prouve, que bien avant que la Réforme fût répandue ou même connue dans le Midi, l'Eglise prenait ses précautions contre les nouvelles doctrines qui n'avaient fait encore qu'apparaître en Allemagne.

clavonia de lordre de sant Francos (1) et entrec par la porta de Rigapeu et sen anet allogere (2) au couvent deu frays menors (3) et a son entrad y abe (4) plus de *quatre milla personas que grans que petits* (5) et menaua son gardien et lo reverend pay en dieu Mons. Jehan Marr evesque de Condom anet demorar audit couvent noyt et jor per ausir (6) lo sermon et predication deoudit sant home loqual fe (7) tres sermos audit couvent que en lo mendre (8) daquels y abe plus de *vingt milla personas* et par la influansse de la gent (9) foret forssa (10) que lo jor de la Toussains anessa presicar au prat de lospital (11) deu pradau que y abe plus de *trente milla personas* et fey ardre totas las cartas

Rome, tout en paraissant ne pas prendre au sérieux ce qui s'était passé à Wittemberg, envoyait déjà dans les provinces des prédicateurs, choisis parmi les plus éloquents. Leur mission consistait à recommander le culte des images, de la Vierge, etc., en un mot, à exciter le zèle en faveur des doctrines controversées. Si l'on a égard à la date (1518, vieux style), on est ramené à l'année même où Luther afficha ses fameuses thèses (1517). — Nous sommes redevables, pour le déchiffrement très pénible de cette pièce, à l'obligeance de M. Soubiès, de Condom.

(1) Saint François (l'ordre des Franciscains).

(2) Loger.

(3) Frères mineurs.

(4) Il y avait.

(5) 4,000 personnes, c'était environ toute la population de la ville à cette époque.

(6) Pour entendre.

(7) Lequel fit.

(8) Au moindre desquels.

(9) Par l'affluence des gens (qui venaient de tous les bourgs et de toutes les villes voisines).

(10) Fut forcé.

(11) Alla prêcher au pré de l'hôpital.

datz taulers et tamborins (1) et fey cessar beau cop de jocz que no joguen per lo present.

Item daqui *sen anet à Neyrac* (2) *et de Neyrac tornet a Condom* et quant anaba et venia lo monde lo seguisse pertot en cridan (3) senhor dieu misericorde.

Item apres sen anet a Thoulose et y presicat... et fey far des lesus per botar a lintrant (4) des las portas et adize (5) a lonor de dieu et de nostra dama lx tres ave maria en lonor de nostre dama et des lxiii ans quelle viscot...

(1) Et fit brûler toutes les cartes, dés, tables (de jeu) et tambours.

(2) D'ici s'en alla à Nérac.

(3) Le monde le suivait partout en criant.

(4) Pour mettre à l'entrée.

(5) Et dire.

Installation et gages d'un régent.

1532.

ARCHIVES DE L'HÔTEL-DE-VILLE D'AGEN.

Livre des Jurades, BB, 24, fol. 19.

L'an mil cinq cent trente cinq et le 21e jour d'aoust dans Agen maistre Philibert Sarrazin de Bourgoyne aprins a regir et exercer les escolles de la presente cite d'Agen pour la presente année des sieurs consuls dudit Agen savoir est..... acharge que ledit Sarrazin sera tenu et apromis avoir deux regents ung artiste l'autre grammatic et un autre pour enseigner les petits enfants des matieres bons et suffisants et sera tenu norme pourquoy faire lesdits.... consuls susdits ont promis donner et payer audit Sarrazin la somme de *cent livres tournois* payables aux quatre collectes ascoutumees. *Et ne prandra ledit Sarrazin rien des habitants de ladite ville ni sa juridiction.* Et ainsi lesdites parties d'un couste et dautre sont promis sur obligacions lesdits consuls des biens de ladite ville et ledit Sarrazin des siens et ont jure aux sainctes evangilles nostre Seigneur aux presence de Maistre Jehan Tausin advocat. Grimard d'Agen habitant et moi

Baste.

Lettre de Jeanne d'Albret, reine de Navare.

22 août 1555.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

M. S. de Vallant. — Portef. Ier, p. 290 (nouv. pagin. 446).

Monsr le viscomte je vous escript la presente pour vous dire que jusques a maintenant jay estee sur les voyes de la defuncte Royne Mad^e^ ma tres honnoree Mere que Dieu absolve au regard du doulte entre les Religions laquelle Royne induite par defunct son frere Monsr le Roy Francois p^re^ de bonne et glorieuse memoire mon tres honnore Oncle, a ne se mettre en cervelle dogmes nouveaux ne se cuyda oncques que de Romans jovials, oultres plus me recordant toujours *bien des noyses que loing auparavant le defunct Roy* Monsr mon tres honnore Pere et seig^r^ que Dieu tienne en grace *me chercha alors que laditte Royne faisant dans sa chambre prieres avecques les ministres Roussel et Farel quy dheur sesquiverent en grand esmoy lui bailla un soufflet sur la jouë dextre et me tansca de verges en deffendant asprem^t^ de ne se mesler de Doctrine*, ce quy me couste Larmes ameres et ma retenue en tremeur et complainte jusques à leurs trepas advenus et partant de present libre par la mort du susdit Monsr Roy mon pere arrivee deux mois y a des detroisses poignantes qui lassaillirent alorsque Lassem-

6

blee de Marc se rompit sans luy faire tirer raison aulcune de la perverse invasion et detenue de son Royaume par Ferdinand Roy Darragon et LEmpereur Charles par grand Dol et besoingnes tant enormes de Rome et *oultre plus esguillonnee des Exemples et semonces de ma Cousine la Duchesse de Ferrare jl mapparoist que la reforme est tant juste et tant necessaire que jestime a par moy que ce seroit couardise deloyale envers Dieu envers ma conscience et mon peuple de demourer plus longuement en suspend et perplexe*, ainsin..... les desbats et altercations dentre Monsr le Roy Henry mon tres honnore Cousin et le Pape Jules ont fait apparoitre de par ledit Roy trois ans y a, un esdict tant severe a Lencontre de la reforme *jl est mestier que les gens de bien couëtemt tiennent colloques ensemble pour resouldre la maniere degerer tant du present que dans ladvenir*. Bien advertye quaves prez de vous doctes personages et que reconnais en vous esprit Noblesse et Courage sy voulez avecques eux vous rendre au Chasteau d Odos en Bigorre je ne fauldray a y estre devers la fin du prochain mois de Septembre Esperant que viendrez je prie Dieu vous avoir Monsr le Viscomte en sa tres ste et digne garde. Escript a Pau le 22 Aoust 1555.

Vostre bien bonne et asseurée Amye
Signe Johanne Royne.

Subscription

A Monsr le Viscomte de Gourdon (1).

(1) Copie due aux soins obligeants de Mr le Pr Vinard, de Paris.

Actes du synode de basse Guyenne.

1560.

ARCHIVES DE LOT-ET-GARONNE.

Série GG (documents à classer.)

Actes du Synode de Clayràc celebre en lan 1560 *ce* 19 *jour de Novembre par trente ministres oultre les diacres et anciens et plusieurs aultres des eglises.*

Les procurations faites par les Eglises de la province de Guienne a deux syndics esleus par icelle pour aller aux Estatz presenter a notre roy la confession de foi faicte dun commun accord par les eglises qui sont dispersees en France et sabstiendra des ydolatries papalles ensemble une apologie et difference contre les calomnies dont on les charge seront faictes selon la forme et estat que les autres eglises de France ont tenu.

Savoir que les substituans seront nommes et soubzignes en ycelle ceux qui sauront escrire et les presens repondront pour les absans *et seront mises lesdites procurations entre les mains de Boisnormand* pour les donner aux syndicques qui ont este esleus pour aller aux Estats.

Collecte desormais sera faicte pour les pauvres.

Quand a larticle qui fut fait au precedent synode de

promouvoir au ministere ceux qui seront trouves ydoines par quatre ou cinq ministres a este dict que les capelans et moynes seront exceptes et ne pourront estre esleus au ministere synon par un synode et ceux qui les ameneront au synode adviseront de ce bien informer de leur doctrine vie et conversation avant que porter tesmoignage d'eux au synode.

Les Eglises seront exortees de prendre garde sur lentreteneman de leurs pasteurs et ministres et de pourvoir a toutes leurs necessites et de leurs familles.

La province de Guienne est divisée en sept colloques nommes Condommois, les Landes, Bearn, Agenois de la Garonne, Agenois vers Ste Foy, Bourdellois et Bazadois, Quercy et Rouergue.

Les eglises du colloque de Condommois sont : Condom, Mezin, Moncrabeau, Francescas, Nerac, Lavardac, Fougarolles, le Maz, Puech, Caumont, Casteljaloux, Armagnac, Vic Fesensacques, Sobz.

Les églises du colloque des Landes sont Labastide, Gavarret, Roquefort, Saint-Justin, le Mont-de-Marsan, Ayre, Suze, Tartas, Dax.

Les églises du colloque de Béarn sont Pau, Nay, Sauveterre, Oloron.

Les églises du colloque d'Agenois sont Agen, le Port, Tonneins, Marmande, Gontaud, Grateloup, Saint-Barthélemy, Verteilh, Laparade, Monclar, Montflanquin, Villeneuve, Castelsegen (?), Cassenel, Sainte-Livrade, Castelmoro, Laffitte, Clayrac.

Persécutions à Agen.

1560.

ARCHIVES DE L'HÔTEL-DE-VILLE D'AGEN.

Livre des Jurades BB. 30, fol. 66.

Ce jourdhui premier du mois de Juin mil cinq cent soixante estant dans la maison de la ville dAgen assembles Maistre Antoine Tholon..... consuls et jurats de la ville dAgen lesquels traitants des affaires et negoces de nouveau survenus en la ville dAgen concernant le faict de la Religion mesme de ce que depuis quelque temps en ça *quelques personnages conduictz du maulvais et maling esprit auroient introduict au desceu des dessus nommes et secretement deux ministres de Geneve dans ladite ville dAgen lesquels de nuict auroient faicts assemblees et conventicules* et faict prescher lesdits ministres et introduire entre eulx une eglise en la facon et forme de Geneve et en icelle creer offices contraires aux saincts decrets institutions et ordonnances de nostre saincte mere Eglise et contre les edicts et ordonnances sur ce faictes par le Roy notre sire ce que lesdits susnommes a grande diligence auroient puys quatre ou cinq jours en ça decouverts par le vouloir de Dieu *auroient constitue prisonnier un desdicts ministres* et partie de leurs fauteurs

et adherents par lequel ministre auroient ete decouvert plusieurs des habitants de la ville meme deux conseilleirs de la cour presidial dAgen et autres personnages qui sont allies et apparantes daucung desdit juges presidiaux par le moyen desquelles parentelle amitie et alliance *la justice d'un tel crime pourroit etre retardee ou dissimulee qui seroit grand escandalle a la republique de la ville dAgen que seroit grand prejudice a ladvenir*. A ceste cause vint estre dadvis concordablement quil est besoing que le Roy nostre sire et souverain seigneur soit advertiz du dit affaire et supplier sa Majeste commettre et depputes certains commissaires et pour la pugnition desdits crimes delictz aux despens desdits delinquants pour le faict seullement de la justice attendu les dictes alliances et a ses fins et pour remonstrer ce que dessus au roy nostre Seigneur a ete commis et depputе Monsieur Maistre Bernard dAspremon l. particulier en la dicte seneschaussee qui a accepte la dicte charge.

De la Roque secr.

II

LETTRES DU XVIe SIÈCLE

W. F. Capiton à Marguerite de Navarre.

De Strasbourg, 22 mars 1528.

(Traduit du latin. Extraits.)

SOMMAIRE. — Capiton félicite la reine de Navarre de ce qu'après avoir mis sa confiance tour à tour dans de *vaines pratiques* et dans une *fausse philosophie religieuse*, elle est enfin arrivée à la *pleine possession de la foi en Jésus-Christ*. Il l'encourage à profiter des secours qui sont à sa portée pour persévérer dans cette voie, et il la remercie de la protection qu'elle accorde aux *Eglises de France persécutées*.

A très illustre, très religieuse et très vertueuse dame Marguerite, reine de Navarre, duchesse d'Alençon, etc., sœur du roi de France,

W. Fabricius Capiton souhaite prospérité.

... Très illustre reine, très chère sœur et fiancée de Christ! En vous dédiant mes commentaires sur Osée, je ne me propose point de vous rien apprendre, car l'Esprit de Christ qui vous dirige, vous amène chaque

jour à la connaissance de la vérité. Je n'ai point d'ailleurs reçu le mandat de vous inviter à persévérer courageusement dans la carrière où vous êtes entrée, ni même celui de vous mettre en garde contre les tentations..... Ce qui m'empêche surtout d'usurper cette mission, c'est que je sais que près de vous se trouvent bien des hommes plus capables que moi de la remplir. Faut-il vous nommer *Michel d'Arande, d'une si sérieuse éloquence, d'une piété si remarquable, d'une fidélité si scrupuleuse à mettre d'accord son titre et ses devoirs d'évêque?* S'il le fallait, *Gérard Roussel n'ouvrirait-il point la bouche en temps utile, lui chez qui le discernement le plus juste s'allie au zèle le plus vif pour la gloire de Dieu?* L'un et l'autre occupent, en effet, ainsi que je l'ai appris, la place de prédicateurs dans cette cour de France où vous tenez votre rang à côté de l'héroïne votre mère, que sa prudence, sa vertu, sa grandeur d'âme rendent égale aux hommes les plus illustres.

Vous pouvez, en outre, toutes les fois que vous le désirez, — et vous le désirez très souvent, je le sais, — vous entretenir avec cet aimable, savant et pieux vieillard, *Le Fèvre d'Etaples, dont l'esprit sérieux, tempéré par une sorte d'enjouement qui sied à son âge, traite avec une grâce pleine de charmes, quand on l'y invite, les mystères de notre foi. Je me tais sur tous ceux qui, dans la France entière, placés sous votre protection* (car ce ne sont pas seulement des frelons qui volent vers cette ruche), *sont mis à l'abri de la cruauté et des violences de leurs persécuteurs*. C'est à eux, mieux qu'à moi, qu'il convient, ne fût-ce que pour vous témoigner leur reconnaissance, de vous suggérer la prudence

quand vous bravez le danger, la mesure quand vous voulez faire le bien, les conseils quand vous cherchez à vous instruire, et les encouragements quand, au milieu de la carrière évangélique, vous vous sentez peut-être défaillir. . . . .

. . . .

..... Elevée au sein des délices des cours, vous avez cependant toujours tourné vos pensées vers les choses de Dieu, en vous laissant conduire par la crainte du Seigneur, qui est la pépinière des enfants du royaume et le commencement de la divine sagesse. C'est sous cette influence que *d'abord vous avez traversé toute la variété des superstitions*, comme je l'ai appris de témoins oculaires. *Ensuite vous vous êtes adonnée, selon les idées du temps, à ce qu'on appelle la contemplation de Dieu*, et vous en avez heureusement profité, si toutefois cette méthode peut porter d'heureux fruits. J'ai lu moi-même deux lettres en français qui vous étaient adressées, et dans lesquelles, à l'imitation de *Nicolas de Cusa*, on philosophait sur l'essence et la puissance de Dieu. Enfin l'expérience vous a appris la vanité de toutes ces œuvres et de toutes ces pratiques auxquelles vous vous étiez livrée, le plus souvent sans y mettre votre cœur. Vous avez également éprouvé combien cette *philosophie de haute volée* apporte avec elle de fatigue et combien elle procure peu de satisfaction. Je vois d'ici les crises intérieures par lesquelles vous avez dû passer, quand vous avez senti disparaître successivement votre pleine confiance en vos bonnes œuvres et en cette lumineuse philosophie sacrée, que vous vous représentiez comme la vérité chrétienne elle-même et comme le gage assuré de l'éternité future. *Mais vous*

avez fini par voir resplendir au milieu de toutes ces ténèbres la vraie lumière et Celui qui est la vie du monde : Jésus-Christ. C'est Jésus seul, c'est Jésus crucifié qui est devenu l'objet de votre choix, c'est lui qui seul peut vous rendre, par son Esprit, « capable d'accomplir toute bonne œuvre. » *Vous êtes ainsi parvenue à ce degré de piété qu'on nomme vulgairement le chemin de la croix.....*

..... De Strasbourg, le 22 mars 1528.

(HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, t. II, p. 119.)

Marguerite de Navarre à Anne de Montmorency.

1533.

..... L'on est à ceste heure a parfaire le procès de *Maistre Gérard*, ou j'espère que la fin bien cogneue, le Roy trouvera qu'il est digne de mieulx que du feu et qu'il n'a jamais tenu opinion pour le meriter ny quy sente nulle chose hérétique. *Il y a cinq ans* (1) *que je le cognois et croyes que sy je y eusses veu une chose doubteuse, je n'eusse point voulu souffrir sy longuement une telle poison ny y employer mes amis.* Je vous prie [que] ne craignies a porter ceste parole pour moy, car j'espere que la chose sera sy bien prouvée que vous et moy serons trouvés véritaibles.

Votre bonne tante et amye, MARGUERITE.

(Genin, *Lettres de Marguerite*, p. 298. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. III, p. 52.)

(1) La correspondance de Roussel prouve qu'il était l'aumônier de Marguerite depuis le milieu de l'année 1526 (Herminjard, *o. c.*, n. 6).

Calvin au roi de Navarre.

1557.

Il l'encourage à s'attacher fermement à la Réforme et à intervenir en faveur des persécutés.

Sire, aiant entendu la grace que Dieu vous avoit faicte de sapprocher de vous plus familierement que iamais pour vous certifier droictement de la pure verite de levangile de son filz Iesuschrist, nostre souverain Roy, iay prins la hardiesse de vous escrire esperant que pour lhoneur et reverence que vous portez au Maistre a qui ie sers vous daigneriez bien recevoir la presente... selon que les Roys et princes ont a soustenir une charge difficile tant plus ont ilz besoing destre advertiz quel est leur debvoir. Et voila aussi pourquoy dieu a notamment commande que les Roys applicuassent leur estude plus que les personnes privees a profitter en sa Foy.....

Pensez sire, quant Dieu apres vous avoir choisy pour estre Prince dune si noble maison vous a aussi retire des tenebres de superstitions où vous estiez plonge comme les aultres et vous a illumine en la cognoissance de l'Evangile de nostre Seigneur Iesus ce qui nest pas donne a tous, *na pas voulu que la foy que vous avez receue demeurast enclose en vous et comme ensevelie mais plus tost que vous soiez une lampe ar-*

dente pour esclairer et grans et petitz. Et de faict ne doubtez pas que beaucoup de gens ne regardent a vous, et Dieu les y adresse affin que vous soiez tant plus solicite a vous aquitter a monstrer le chemin a beaucoup d'aultres.....

D'aultre part, Sire, les souspirs et angoisses de tant de pauvres fideles meritent bien destre exaulcez de vous pour prendre courage a leur subvenir et leur procurer quelque allegement tant quil vous sera possible. Et a present loccasion sy offre plus que iamais en ceste assemblée des Estatz..... *Nattendez pas que Dieu vous envoie quelque message du ciel*; mais tenez pour resolu quen vous appelant en tel lieu et degre il vous produit pour son tesmoing et procureur de sa cause..... Ce 14 de decembre 1557.

I. Calvinus.

(*Ioannis Calvini opera.* Brunsvigæ, 1877. Volumen XVI, c. 730.)

Calvin au roi de Navarre.

1558.

Afin quil ne soffensast de ce que maistre Francois (1) son ministre sestoit oppose a David ; quil souffrist le dit Francois ministre en son pays.

Sire..... ai ie a vous prier quil vous plaise dadmettre les excuses que ie vous feray pour lhomme que vous a semble trop rude et austere. Encore quil y eust eu de lexces ou quelque inconsideration le zele qu'il a de servir a Dieu merite bien destre supporte en cest endroit. Ie crois bien que vous estes adverti, Sire, que desia de long temps nous lavions envoye par dela pour subvenir aux bonnes gens qui estoyent affamez de la pasture de vie. *Ce nestoit pas sans l'avoir esprouve de long temps et avoir congnu sa suffisance et preudhommie.* Nous estimons bien selon quil a commense ici entre nous que par dela il sest aussi efforce de servir a Dieu. *Sil vous a offensé, Sire, resistant a David et retirant de de luy tous ceux quil povoit*, ie vous prie, au nom de Dieu, de bien poiser toutes les raisons et en ce faisant iespere que vous seres facilement appaise ou pour le moins addouci.

Ie suis contraint de vous declairer, Sire, *quoutre ce quil ny a nulle fermete de bonne doctrine en David il est fort plein doutrecuydance et de vanite et iusqua ce quil ait mieux apprins de sabaisser et nestre plus tant ad-*

(1) François Boisnormand, fondateur de l'Eglise de Nérac.

donne a soy il ne sera iamais propre pour servir a Dieu. Parquoy si maistre Francois a conseille a ceux lesquels il avoit enseigne et qui se fioyent en luy de se destourner dun homme double et branlant a tout vent qui les vouloit faire nager entre deux eaux, il ne sen fault esbahir et ie vous prie, Sire, de ne le trouver estrange....

Lhomme contre lequel vous aves este indigne, Sire, est venu par deca. Nous lavons adverti et exhorte de ce qui nous sembloit estre bon. Or dautant quil a edifie tres bien leglise de Dieu en voz pais, et que son labeur a fort profite ie prendray la hardiesse de vous supplier, au nom de Dieu, quil vous plaise luy permettre de continuer avec telle moderation que nous pensons bien quil fera. Iespere bien que vous ne me refuserez point en ceste requeste sachant que ie ne preten a autre fin sinon que vous facies a Dieu un service qui luy soit agreable : comme a l'opposite *ce nest pas une legere offense de retarder ceux qui desirent dadvancer le regne du fils de Dieu.*

Ie vous asseure du present porteur (1) qu'il a converse par deca en homme Chrestien et desirant de servir a Dieu : et ne doute pas que partout ou il sera il ne continue en bien (2).

(*Ioannis Calvini opera.* Brunsvigæ, volumen XVIII, c. 69.)

(1) Le ministre Pierre Villeroche, d'après M. Bonnet. Ce ministre est l'auteur de la lettre p. 106.

(2) Sans date. Mais nous savons, par la lettre de Villeroche, en date du 13 avril, qu'à ce moment David est en disgrâce auprès du roi. La lettre de Calvin est donc un peu antérieure (premiers mois de 1558).

Boisnormand à Calvin.

1558.

Il lui raconte ce qu'il a fait à Nérac et aux environs.

A Monsieur Monsieur Maistre Charles Despeville à Turin.

(Traduction.)

Quand ma femme m'a apporté votre lettre j'étais absent et je n'ai pas pu parler à son compagnon de voyage. Il me paraît utile de vous faire connaître, le plus brièvement possible, la cause de mon absence.

Je vous conterai ensuite ce que j'ai fait depuis ma dernière lettre et ce qui m'est arrivé. Vous avez déjà appris, cher et vénéré maître, *comment j'ai été appelé par les frères de Nérac* et de Condom pour les consoler et *dresser* bien des choses qui manquaient dans leurs églises.

J'ai passé quelques semaines avec eux, surtout à Nérac ; là, l'espace a fait défaut dans les réunions privées, et l'on a dû se montrer en public. On a commencé par se réunir hors des murs ; puis, comme notre nombre augmentait, on m'a conduit dans la grande église. Le temps accordé par les miens était expiré ; j'allais m'en aller. On veut me retenir, mais je persiste, car

j'avais entendu parler de je ne sais quels troubles qui s'étaient élevés parmi les nôtres. Enfin, on me laisse partir avec des lettres des consuls et de toute l'Eglise, me demandant de revenir à Nérac pendant quelque temps. J'y consens volontiers, et, *à mon retour, toute la ville me fait le meilleur accueil. Je prêche dans l'église chaque jour, et le dimanche deux fois, devant un grand concours d'auditeurs de la ville et de la campagne.* Sur ces entrefaites, on nous dit, ce qui est vrai, que les membres du Parlement de Bordeaux, sous la juridiction duquel nous sommes, ont obtenu du roi l'autorisation de prélever sur le revenu des évêques l'argent nécessaire à l'entretien de commissaires, comme on les appelle; ils parcourront tout le pays de leur ressort pour en extirper les luthériens. On le rapporte aux conseillers du prince. Ils craignent pour eux-mêmes; aussi écrivent-ils au procurateur du roi de Navarre (car il est investi du gouvernement de la province, et non du pouvoir suprême) et aux consuls de Nérac : ils leur défendent d'y laisser faire une réunion sans l'autorisation de l'évêque de Condom. Enfin, ils voient avec peine qu'on ait supporté jusqu'ici certains hommes, et surtout moi. David apporte une lettre; les habitants prennent peur, car ils respectent avant tout le roi de Navarre, leur souverain.

On délibère et on décide que je dois me taire pendant quelque temps. David, qui fait sans cesse profession de servir Christ, prend ma place.

Pour ne pas rester inoccupé, je m'en vais visiter les frères dans quelques villes. J'étais à Sainte-Foy quand arrivent votre lettre et aussitôt après un autre paquet.

Ma femme aurait bien voulu me revoir ; je lui réponds qu'il me reste beaucoup de frères à visiter, et que je ne peux pas revenir si vite. Pendant ce temps, une division s'élève à Nérac entre les frères : ils me rappellent ; je me disposais en ce moment même à aller à Bordeaux ; mais sur l'appel qui m'est fait, je change mon itinéraire et je me dirige sur Nérac. J'écris à un jeune homme dont la personne m'est inconnue, et qui m'est cependant très cher, que j'ai appris son zèle pour le service de Christ. Ce jeune ami, nommé Campanus, travaille avec beaucoup d'ardeur dans l'œuvre de Dieu à Bordeaux ; je l'ai exhorté, en mon absence, à persévérer.

Je me rends donc à Nérac ; chemin faisant, je confirme les frères dans la foi, et, *à mon arrivée, je suis reçu par presque tout le monde avec de grandes démonstrations de joie. On avait fini par comprendre que la doctrine de notre David était trop pâle.*

Je tiens quelques réunions privées, et je fortifie l'Eglise dans la foi. Il me fallait aller à Pau ; je pars en promettant de revenir bientôt, et j'y passe quelques jours. Il est vrai que là tout n'était pas tranquille ; mais, en l'absence de mon antagoniste David, j'ai pu parler trois fois dans le château, et faire même le soir la prière en public devant le prince, les conseillers et les autres frères. Mon cher collègue, Henry de Barran, m'a constamment apporté son concours. Avant mon retour à Pau, ma femme avait été frappée, et même blessée à la jambe par un vaurien d'athée. Ses souffrances l'ont énervée et elle est tombée dans un état de langueur. *Henry de Barran a écrit au nom des frères aux amis de Nérac et leur a adressé d'assez durs*

reproches, parce qu'ils m'ont laissé pendant trois mois les presser et les supplier en vain, matin et soir, de chercher un pasteur pour eux-mêmes. La moisson est si grande dans leur ville! et ils ne se sont pas encore remués! Les familles les plus riches, faut-il l'avouer? n'ont rien donné à l'Eglise, et les pauvres ont fait de si grandes dépenses!

Leur incurie a une cause. Dès qu'ils ont été assurés de l'arrivée du président et de plusieurs conseillers du Parlement de Bordeaux, ils ont envoyé vers le roi de Navarre pour qu'il apaisât ces bêtes féroces.

Je ne saurais assez dire combien j'aimerais avoir un collègue savant et fidèle ou même deux. Si cela était possible, je suis sûr que nous serions les plus forts. Je n'ose parfois m'avancer que pour reculer aussitôt.

Pour revenir au fait, je retourne à Nérac, malgré la maladie de ma femme. Elle ne me voit pas m'éloigner sans douleur. Je tiens des réunions privées. Trois jours après surviennent nos Bordelais. Je me tais; j'apprends, et par beaucoup de lettres et par des conversations, qu'avec eux sont venus 500, peut-être 1000 soldats. On met les gardes aux portes de la ville et on défend l'entrée à tout homme armé. Les conseillers sont introduits et logés chez les principales familles. On prend soin de ne laisser entrer avec eux aucun traître. *Pendant la nuit*, 300 *hommes environ, portant des torches, sillonnent la ville, et les conseillers ont une garde à leur porte.* Le procureur du roi, homme vraiment pieux, est toujours sur pied, et leur recommande de rester tranquille, *de peur qu'une révolte n'éclate à leur sujet.*

Quant à nous, nous tenons conseil, et nous déci-

dons de ne pas nous montrer, mais de continuer les réunions et d'aller si possible à l'église, pour faire profession de la foi au nom du peuple. David, prédicateur du roi, monte en chaire, et le troisième jour il fait, dans un discours franchement digne d'un moine, une très pâle profession de foi. Mandé, il vient malgré les personnes pieuses; interrogé, il répond à sa manière. Jour est pris pour le lendemain. Appelé à mon tour, je ne comparais pas. Un de nos consuls, qui n'est pas des nôtres, n'a-t-il pas reçu l'ordre de me conduire à Bordeaux avant trois semaines, sous peine d'une amende de 1000 livres? Mais il est bien puni de son mauvais vouloir. Il ne me trouve pas, et s'il me trouvait il n'oserait ouvrir la bouche, car *les trois autres consuls et la plupart des gens de bien tiennent pour moi.*

Nos envoyés du Parlement vont à Condom exercer une véritable tyrannie.

J'avais oublié de dire que les discours de David avaient été interdits. Il prétendait qu'il voulait se taire pour ne pas paraître désobéir au roi. Les gens de bien l'avaient pressé, lui donnant ordre de s'éloigner, s'il n'avait pas l'intention de s'acquitter de sa charge. Je devrais parler alors ouvertement; mais, contre l'attente de tous, c'est David qui préside l'assemblée le dimanche suivant. « En présence de la défense du roi, » dit-il, « il faut garder le silence. » Je suis donc réduit à me cacher. Les gens de bien reviennent à moi au sortir de l'assemblée, et me demandent ce qu'il y a à faire. Nous nous réunissons, nous prions Dieu, et *nous décidons de convoquer le peuple, la nuit, par quartiers, jusqu'au départ de nos ennemis. J'espère*

bien que nous aurons toute la ville pour nous, sauf quelques méchants, qui seront bien obligés de demeurer tranquilles.

Vous voilà au courant, cher et vénéré maître, de tout ce qui s'est passé ici. Maintenant, je serai bref. Les envoyés royaux dont j'ai parlé traitaient avec dureté les frères de Condom. J'écrivais à plusieurs d'entre eux chaque jour ; je les faisais exhorter par d'autres frères, et, malgré tout, ils se sont rués pendant la nuit, les armes à la main, contre le palais épiscopal. C'est sur les fenêtres mêmes des chambres où logeaient les tyrans qu'ils dirigent le feu de leurs bombardes ou de leurs arquebuses (j'emploie ce mot, ignorant le mot propre). Il enfoncent la première porte. Surviennent des frères plus pacifiques qui apaisent le tumulte.

On espérait que les envoyés seraient portés par la crainte à plus de douceur vis-à-vis des chrétiens. Ils ne sont que plus implacables; ils menacent la ville d'une ruine totale.

La nuit suivante, nouveau complot, nouvelle attaque. On allait tout incendier. Le frère que nous avions envoyé sur les lieux était là. *Il les maîtrise par la crainte de Dieu, et ils abandonnent leur projet.*

Pendant ce temps, on en met bon nombre en prison. L'un d'eux confesse hautement le nom de Christ. Que le Seigneur soit avec eux et les assiste de son Esprit! Les envoyés royaux sont en danger de ne pas rentrer sains et saufs dans leurs demeures.... Dieu vous conserve à son Eglise! Amen. Nérac, 10 septembre 1558.

Recommandez-nous, je vous prie, aux prières de nos frères. Excusez mon style rude et inculte.

Votre ami en Christ,
F. G. A. Boisnormand.

(*Ioannis Calvini opera*. Brunswigæ, 1877, volumen XVII, c. 330.)

Calvin à Boisnormand.

1559.

(Traduction.)

Calvin loue l'activité de Boisnormand et en bénit Dieu. Une place de professeur étant vacante à l'Académie, on allait lui adresser vocation à l'unanimité. Raisons qui ont fait différer cet appel.

Je ne suis pas étonné, cher frère, que ton fardeau te semble lourd et pesant, ni que tes travaux, mêlés d'angoisses, de périls même, t'accablent souvent au point que tu en désires la délivrance et la fin. Je suis étonné plutôt que tu aies pu être à la hauteur de si rudes combats. Tu aurais succombé cent fois si l'esprit de Dieu ne t'avait soutenu. C'est précisément à cause de ces commencements qui ne promettent rien de vulgaire, que nous n'avons pas voulu t'enlever à ton champ d'activité. *Lorsque, il y a sept ou huit mois, le Sénat décréta la nomination de professeurs des trois langues, nos frères désiraient t'appeler* pourvu que nous eussions sous la main quelqu'un bien qualifié pour te remplacer en Guyenne... Pendant que nous délibérions, il est arrivé à l'Eglise de Lausanne un malheur dont vous avez entendu parler, je le crois du moins.... C'est ce qui amena le choix d'Antoine Chevalier, gendre d'Emmanuel, dont il a épousé la belle-fille.

J'ai voulu te raconter brièvement cette affaire pour que tu n'ailles pas croire que nous t'avons oublié. Comme tu le vois, ce choix a dû être fait sur-le-champ. La délicatesse et la conscience que nous apportons en toutes choses nous faisaient un devoir de mettre au courant de tout un frère qui pouvait se croire repoussé sans motif.....

27 mars 1559.

(*Ioannis Calvini opera.* Brunsvigæ, 1877. Volumen XVII, c. 477.)

De la Motte (Plancus) à Calvin.

1560.

(Traduction.)

De la Motte, à son retour de Nérac, fait connaître à Calvin l'état des esprits dans cette ville. On attend Th. de Bèze.

A Monsieur Monsieur Despeville.

Il y a seize jours j'étais à Nérac, où j'ai contemplé un spectacle qui a surpassé de beaucoup mon attente. *Les prédications ont lieu ouvertement, en public. Toutes les rues retentissent du chant des Psaumes. Les livres de religion sont vendus au grand jour et aussi librement que cela se pratique chez nous.* Tout ce que j'ai apporté a été reçu avec le plus vif plaisir. Ma fille aînée se marie ici; l'autre cherchera à s'établir dans notre voisinage..... *Le mouvement inusité que j'ai constaté à Nérac est causé par l'arrivée prochaine de Théodore de Bèze.* On l'attend d'un moment à l'autre..... du Mas d'Agenois. Ce 27 juillet (1).

Plancius (de son nom nouveau)
de la Motte.

(*Ioannis Calvini opera.* Brunsvigæ, 1878. Volumen XVIII, c. 153.)

(1) 1560. Pour les raisons qui nous font mettre cette date, voir lettre de Théodore de Bèze à Calvin, p. 108.

Villeroche à Calvin.

1558.

(Traduction.)

Villeroche annonce à Calvin que les menées du chapelain du roi de Navarre sont découvertes, et fait l'analyse d'un sermon de S. Brossier.

A Monsieur Monsieur Despeville (1).

Je sais que vos nombreux correspondants et ceux qui émigrent chaque jour à Genève vous tiennent au courant des alternatives de difficultés et de succès, de luttes et de progrès, que traverse l'Evangile en France. Je ne vous rappellerai donc pas ce que vous savez déjà. Je ne veux ni perdre du temps en vous écrivant, ni vous en faire perdre quand vous lirez cette lettre. Je vous parlerai seulement de ce qui est arrivé ces jours-ci. Vous serez heureux d'apprendre, je pense, que *le chapelain qui, jusqu'à présent, avait assez bien dissimulé, est entièrement démasqué aux yeux du roi, son maître.* Cette découverte du roi a produit les plus heureux résultats. Tout le monde a pu voir clairement les mauvaises passions, les fraudes, la ruse, la honte

(1) Pseudonyme de Calvin. Un grand nombre de lettres adressées à Calvin portent cette suscription.

de cet homme sans honneur (1). Nous devons nous réjouir de ce qu'on ait enfin enlevé à ce coquin son masque.

Hier, *Simon Brossier* (du moins je crois que c'est ainsi qu'il s'appelle) a eu un entretien avec notre roi, et il a prêché jusqu'à une heure avancée de la nuit. *Il a parlé longuement, et avec une haute raison, des devoirs des princes, de la vie éternelle de la croix de Christ et de la vraie religion.* Le témoignage de sa vie sans reproche ajoutait beaucoup d'autorité et de majesté à sa parole. Les choses vont si bien qu'après avoir eu au commencement des craintes, *nous trouvons que le présent dépasse de beaucoup notre attente. Dieu veuille qne la fin réponde à ce que nous sommes en droit d'espérer!* Adieu. Nérac, avril 1558.

Pierre Villeroche.

(*Ioannis Calvini opera.* Brunsvigæ, 1877. Volumen XVII, c. 136.)

(1) Le moine David.

Théodore de Bèze à Calvin.

De Nérac, 25 aoust 1560.

A Monsieur d'Esperville.

La part ou il sera.

Monsieur, pource que je fays mon compte de vous veoir bien tost ou pour le moins vous aprocher de bien pres je ne vous feray long discours. *Seulement je vous advertiray que les choses vont de bien en mieulx et de mieulx en tresbien*, graces a Dieu, lequel nous offre un moyen d'intenter nostre action, sans comparaison meilleur et plus conforme a noz intentions que celuy que nous avions resolu. Toutefoys la conclusion ne s'en peult prendre que dedans Mardy prochain. Voyla pourquoy il fault que toute la production qui s'aprestoit pardela demeure en surseance sans rien s'advancer jusques aux nouvelles que jenvoyerai ou porteray a la plus viste quil me sera possible sachant bien que le tarder ny vault rien qu'a tout gaster (1)..... Ceste retardation

(1) Termes généraux qui ne laissent pas que de manquer de clarté, du moins pour le lecteur, placé, comme nous, à distance. Il arrive fréquemment de rencontrer, dans la correspondance des réformateurs, des lettres assez obscures, mais d'une obscurité cherchée, par mesure de prudence, au cas où la missive viendrait, soit à être égarée, soit à tomber entre les mains d'un faux frère ou d'un ennemi.

pourra fascher quelques uns des plus hastifs mays je ne doubte nullement que n'en approuverez les raisons avec singulier contentement. Les damoyselles (1) se recommandent bien fort a vous, comme ils m'ont charge par expres de vous escrire. Je n'écry point à celle (2) que je vous recommende tousjours pource que bien tost jespere la veoir. Cependant je me recommende tousjours a vous et a tous les amys, priant nostre Seigneur quil vous doint sa grace de plus en plus.

De Racney (3) ce 25 Aoust (4).

Le tout vostre entierement

CHALLONAY (5).

(*Opera Ioannis Calvini.* Brunsvigæ, 1879, volumen XX, c. 172.)

(1) Il s'agit avant tout de la reine de Navarre et peut-être d'elle seule (note 1 de l'édition citée).

(2) Sa femme (*id. l. c.*).

(3) Anagramme de Neyrac (Nérac) (*id. l. c.*).

(4) Nous mettons sans hésiter 1560. En 1561, Bèze arrivait à Paris le 22 août, et le 25 il écrivait à Calvin, de Saint-Germain. En 1562, à pareille époque, il était à Strasbourg avec sa femme. Enfin, s'il failait un argument plus décisif, Calvin répond à la présente le 10 septembre 1560 (*id. l. c.*).

(5) C'est le pseudonyme sous lequel Bèze a écrit pendant ses différents séjours en France (*id. l. c.*).

Calvin à la reine de Navarre.

1561.

Il la félicite d'avoir fait franchement profession de la foi.

Madame ie ne vous scauroye asses exprimer combien iay este resioui par la lettre quil vous a pleu escrire a mon frere, monsieur de Chaloné (1) *voyant comment Dieu avoit puissamment besongné en vous en peu d'heures*..... Ie parle familierement ma Dame pensant que vous me donneres volontiers conge de ce faire comme aussi iay receu ce bien de vostre letre quelle ma donne ouverture et acces facile a vous escrire. Car vous aves senti par experience comme les vanites de ce monde amortissent la cognoissance de la verite. *Proprement on veult nager entre deux eaues*; tellement que la parole est par la rendue froide et inutile, si la vertu de Dieu nest conioincte avec. Et cest la vraye et parfaite alliance quil promest contracter avec les siens, dimprimer et engraver sa doctrine en leurs entrailles..... *Mais puis que ie voy comment lesprit de Dieu vous gouverne iay plus doccasion de luy rendre grace*

(1) Pseudonyme de Théodore de Bèze. Voir la lettre de Th. de Bèze écrite de Nérac 1560, p. 108.

que de vous exhorter comme si vous aviez besoing daiguillons.....

Ce 16 de Janvier 1561.

(*Ioannis Calvini opera.* Brunsvigæ, 1878, volumen XVIII, c. 312.)

L'Eglise de Mézin (1) à Calvin.

1561.

Demande de pasteur (2).

A Monsieur et tres honore pere Monsieur Calvin à Geneve.

Grace et paix de par Nostre Seigneur Iesus Christ ..... Par vostres labeurs et noteurnes lucubrations aves regenere nos speris ensamble nous aves tires de la maudicte et damnable Idolatryce et superistition papale en laquelle nous et nous peres avons long temps demeure et par la grace du seigneur dieu vous nous aves conduys a la droyte bergerie du seigneur dieu et mantenant vous assurons que *somes comme povres ovelles esgarees sans pasteur. les enfans demandent le pain vif mais ny a guere persone que leur en coupe.* La moyson est grande et meure. Depardesa et pour ce vous subplyons de bon cueur que soyt vostre bon playsir de nous vouloyer envoyer *ung bon pasteur et que soyt aces fort pour nous couper ce vray pain vif que nest*

(1) Mézin est actuellement un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nérac.

(2) Sur les progrès de l'Evangile dans la circonscription du parlement de Bordeaux. *Hist. eccl.*, I, 785 (Bèze).

aultre chose que la parole de Dieu et ses saincts sacremens et de ce derechief vous subplyons a lonneur de nostre bon dieu et pere lequel prions tous de bon cueur et bonne affection que vous doint sa grace et accomplissement de vous souvetz et bons desirs nous recommandant homblement a vous et a vous bonnes prieres et oresons.

De Mezin en Gasconye ce 26e jour du Moys de Octoubre 1561.

Par vostres hobeissans filz du consistoire
de la seurdicte ville.

Michel Lesgiradz diacre. Delabalut survelan.
De Maidrus diacre.
Francoys Gennardes surveillan.

(*Ioannis Calvini opera*. Brunsvigæ, 1879, volumen XIX, c. 78.)

L'Eglise de Condom (1) à Calvin.

1561.

Demande d'un second pasteur.

A Monsieur et treshonoré pere Monsieur Calvin a Geneve.

Grace et paix par Jesus Christ. Amen.

Monsieur et treshonnore pere : Les graces que le seigneur dieu nous communique journellement en abondance grande pardessa nous a induictz vous escripre la presente pour vous supplier estre vostre bon plaisir prouvoir le present frere, homme de nostre concistoire, dung pasteur, aux fins que nous puissions proficter en la parolle de Dieu. Et d'*aultant que nostre ville est la capitalle du pays munie de gens doctes de toutz estatz, vous plaira nous envoyer homme qui soict exercé aux bonnes lectres, ensemble exercé au ministere,* ce que faisant seres cause du plus grand bien que pourroit advenir en ce pays. Et où ne sen trouveroit en vostre ville vous prions voulloir donner adresse audit pourteur en lieu quil en puisse recouvrer. Que sera fin, Monsieur et treshonnere pere, priant le Seigneur dieu vous voulloir tenir en sa grace, et a nous

(1) Nérac dépendait alors de l'évêché de Condom.

en la vostre, a laquelle humblement nous recomman-dons ensemble a vous bonnes prieres. De Condom ce xviij[e] Novembre 1561.

Vous treshobeissans serviteurs

G. Thouzin	Costa ministre	Barrey
Labal diacre	De Superiori	
Saige	Dufaur	De la chapelle
	J. Hicon	Johan betous.

(*Ioannis Calvini opera.* Brunswigæ, 1879, volumen XIX, c. 118.)

TABLE DES MATIÈRES

This book is a preservation photocopy.
It was produced on Hammermill Laser Print natural white,
a 60 # book weight acid-free archival paper
which meets the requirements of
ANSI/NISO Z39.48-1992 (permanence of paper)

Preservation photocopying and binding
by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts

1995

